
ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 23.144

L'an deux mille vingt-trois, le 26 Septembre, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 20 Septembre 2023

DATE D'AFFICHAGE

Le 20 Septembre 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Odile CHOLLET, Mme Céline DROUILLARD, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Philippe CAU représenté par M. Patrick MARENGO
Mme Nadine DAVID représentée par M. Didier SIMONNET
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par M. Philippe CUSSAC
Mme Françoise LARRIEU représentée par M. Gilbert THULEAU
M. Raynald RIMBAULT représenté par Mme Éliane CIRAUD-LANOUE
M. Christophe PLASSARD représenté par M. Thomas LAFARIE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 33

M. Denis MOALLIC a été élu secrétaire de séance.

OBJET : CRÉATION D'UN CHEMIN RURAL, EN PROLONGEMENT DU CHEMIN RURAL EXISTANT, RUE DE LA GLACIÈRE À ROYAN – RAPPORT ET CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

RAPPORTEUR : M. SIMONNET

VOTE : UNANIMITÉ

Par délibération n° 23.116 du 23 juin 2023, le Conseil Municipal a autorisé la mise en oeuvre d'une procédure destinée à la création d'un chemin rural, en prolongement du chemin rural existant, situé rue de la Glacière à Royan, pour permettre de relier les deux côtés de cette rue par une voie verte.

Cette même délibération autorisait Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à organiser l'enquête publique, ainsi que l'échange de terrains entre Monsieur Christian BIRON et la Ville de Royan, nécessaires à la création de ce chemin rural.

L'enquête publique s'est déroulée du 25 juillet au 8 août 2023. Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur, en date du 29 août 2023, sont favorables sans réserve à ce projet, qui permet notamment :

- De répondre aux objectifs de la commune en favorisant les déplacements en modes doux et de s'intégrer dans le plan de déplacements de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique,
- De satisfaire l'intérêt général en favorisant les déplacements cyclistes en toute sécurité, y compris l'accès des enfants au collège Henry Dunant,
- De réduire l'empreinte carbone de l'atmosphère avec la promotion des déplacements cyclistes.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la création d'un chemin rural rue de la Glacière à Royan, en prolongement du chemin rural existant.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu les articles L 161-1 à L 161-13 du Code rural et de la pêche maritime,
- Vu l'enquête publique et le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur en date du 8 août 2023,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'approuver la création d'un chemin rural rue de la Glacière à Royan, en prolongement du chemin rural existant, destiné à relier par une voie verte les deux côtés de la rue de la Glacière à Royan,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de cette opération et organiser notamment l'échange de parcelles entre Monsieur Christian BIRON et la Ville de Royan.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Patrick MARENGO

Le secrétaire de séance,



Denis MOALLIC



MISE EN LIGNE LE 28-09-2023

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20230926-DCM23-144-DE
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023

Commune de ROYAN

Mairie de Royan
Reçu le

31 AOUT 2023

N° ... 2023/2958

D. communal

copie SG
D. Simonnet

Mr le Maire

Mr Bret - Mr Loubère - Mr Bellet

ENQUETE PUBLIQUE

Du 25 juillet au 8 août 2023

relative à la Création d'un chemin rural en prolongation
du chemin rural existant rue de la Glacière

Arrêté du Maire de la Ville de Royan
en date du 29 juin 2023

1. RAPPORT

Le Commissaire Enquêteur : Guy HUMBERT

1. RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

1. PRESENTATION DE L'ENQUETE.....	5
1.1. Objet de la demande d'enquête.....	5
1.2. Présentation de la commune.....	9
1.3. Composition du dossier.....	9
1.4. Examen du dossier technique.....	9
2. DEROULEMENT DE L'ENQUETE.....	11
2.1. Avant la date d'ouverture de l'enquête publique.....	11
2.2. Durant l'enquête publique.....	11
3. BILAN ET ANALYSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC.....	14
3.1. Recensement et analyse quantitative.....	14
3.2. Questions relatives aux observations du public.....	15

2. AVIS ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

1. LES OBJECTIFS DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE.....	16
2. CONFORMITE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE.....	16
3. DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE.....	17
4. APPRECIATION DU PROJET.....	18
5. CONCLUSIONS GENERALES ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR.....	18

3. PIECES JOINTES

Pièce jointe 1 : Procès verbal de synthèse

Pièce jointe 2 : Réponse en mémoire de Monsieur le Maire au commissaire enquêteur

4. ANNEXES

Annexe 1 : Désignation du Commissaire enquêteur.....	
Annexe 2 : Arrêté d'ouverture d'enquête publique du Maire de Royan	
Annexe 3 : Avis d'enquête publique	
Annexe 4 : Lieux d'affichage	
Annexe 5 : Certificat d'affichage.....	
Annexe 6 : Publications dans la presse et site internet	
Annexe 7 : Appréciation des dépenses	
Annexe 8 : Observations du public	

MISE EN LIGNE LE 28-09-2023

RAPPORT

DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Je soussigné, Guy HUMBERT, demeurant 3 rue des Perrasses à 17110 SAINT GEORGES DE DIDONNE,

- désigné par Monsieur le Maire de la commune de ROYAN en date du 4 juillet 2023, en qualité de Commissaire Enquêteur chargé de conduire l'enquête publique relative à la création d'un chemin rural en prolongation du chemin rural existant rue de la Glacière commune de Royan,
- agissant conformément aux dispositions de l'arrêté n°23-1504 en date du 29 juin 2023 de Monsieur le Maire de la commune ROYAN,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,
- Vu le Code de la Voirie Routière (CVR) et notamment les articles L.134-4, L.141-2 à L.141-6, R.131-3 à R.131-8 et R.141-4 à R.141-10,
- Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration (CRPA) et notamment les articles L.134 et L.134-2, et R.134-3 à R.134-32,
- Vu les articles L.161-1 à L.161-13 du Code rural et de la pêche maritime,
- Vu la délibération du Conseil Municipal n°23-116 du 23 juin 2023,
- Vu le dossier d'enquête mis à disposition du public,

rapporte ce qui suit :

1. PRESENTATION DE L'ENQUETE

1.1. Objet de la demande d'enquête

Par des délibérations n° 22.116 du 19 juillet 2022 et n° 22.196 du 5 décembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé un échange de parcelles situées lieu-dit « la Rochette » et rue de la Glacière à Royan, entre Monsieur Christian BIRON et la commune, dans le but de modifier le tracé du chemin rural situé rue de la Glacière qui traversait la propriété de Monsieur BIRON.

La commune souhaite réaliser une prolongation de ce chemin rural, de manière à ce que la voie verte qui sera créée relie les deux côtés de la rue de la Glacière. L'article L 161-1 du Code rural et de la pêche dispose que « Les chemins ruraux sont des chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés comme voie communale. Ils font partie du domaine privé de la commune. »

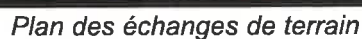
Dans le cadre de ce projet, il a été proposé à Monsieur Christian BIRON un échange de parcelles, de gré à gré, pour que la commune puisse créer le chemin rural qui prolongera l'actuel. Monsieur BIRON est devenu propriétaire des parcelles appartenant à la commune, cadastrées section BS n° 54 (383 m²) située lieu-dit la Rochette à Royan et BS n° 307 (18 m²) située rue de la Glacière à Royan.

A titre d'échange, la commune est devenue propriétaire des parcelles appartenant à Monsieur BIRON, cadastrées section BS n° 309 (357 m²), BS n° 312 (182 m²) et BS n° 313 (51 m²), situées lieu-dit « La Rochette » à Royan.

Cet échange de terrains est fixé sans soulte et les frais liés à cette opération, notamment le bornage des terrains, seront à la charge de la Ville de Royan.

Création du chemin rural en vert sur le plan de situation ci-dessous.





1.2. Présentation de la commune

Principale ville de la presqu'île d'Arvert, au cœur de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, la commune de Royan occupe la rive droite de l'embouchure de l'estuaire de la Gironde, à proximité immédiate de l'océan Atlantique, dans l'ancienne province historique de la Saintonge.

Royan est avant tout une des principales stations balnéaires de la côte atlantique française, dotée de cinq plages de sable fin d'un port de plaisance pouvant recevoir plus de 1 000 bateaux ainsi que d'un port de pêche actif. Centre économique rayonnant sur le quart sud-ouest du département de la Charente Maritime (activités tertiaires : centres commerciaux, artisanat, banques et mutuelles, établissements d'enseignement) la ville vit également au rythme du pôle universitaire du Carel, spécialisé dans l'enseignement des langues.

Son territoire s'étend sur 19,30 km² et la commune comptait 18 750 habitants en 2023.

1.3. Composition du dossier

Le dossier présenté à l'enquête publique a été élaboré par les services de la Mairie de ROYAN.

Ce dossier de 33 pages comprend les pièces suivantes :

- L'arrêté d'enquête publique n°23-1504 en date 29 juin 2023 du Maire de la commune de ROYAN (2 pages),
- Une notice explicative (1 page),
- Un plan de situation (1 page),
- Un plan parcellaire (2 pages),
- Un état parcellaire des propriétés riveraines (1 page),
- L'appréciation des dépenses (1 page),
- Divers :
 - DCM n°23-116 (4 pages)
 - Promesse d'échange (1 page)
 - Courriers aux riverains (16 pages)
 - Annonces légales (2 pages)
 - Avis d'enquête publique (1 page)
 - Projet de travaux (1 page)

Le dossier est conforme aux dispositions des articles R134-32 et R134-23 du code des relations entre le public et l'administration. Les pièces du dossier étaient suffisantes pour avoir une bonne compréhension du projet présenté. Le dossier était consultable au secrétariat de la Ville de ROYAN pendant les jours et heures d'ouverture de ce service, lors des permanences du commissaire enquêteur, ainsi que sur le site internet de la commune de Royan pendant toute la durée de l'enquête.

1.4. Examen du dossier technique

La Ville de Royan a échangé les parcelles situées lieu-dit « la Rochette » et rue de la Glacière à Royan, entre Monsieur Christian BIRON et la commune, dans le but de

MISE EN LIGNE LE 28-09-2023
modifier le tracé du chemin rural situé rue de la Glacière qui traversait la propriété de Monsieur BIRON.

Par délibération du Conseil municipal n°23.116 du 23 juin 2023, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à mettre en œuvre la procédure destinée à la création d'un chemin rural, qui permettra la prolongation du chemin rural actuel destiné à relier par une voie verte les deux côtés de la rue de la Glacière à Royan, organiser l'enquête publique préalable à cette création.

Etat parcellaire :

Dans l'état parcellaire figurent les parcelles riveraines du futur chemin rural dans sa totalité ainsi que le nom et adresse de leurs propriétaires.

Appréciation des dépenses :

Cet échange de terrains est fixé sans soulte et les frais liés à cette opération, notamment le bornage des terrains, seront à la charge de la Ville de Royan.

Synthèse :

La prolongation du chemin rural existant permettra la création d'une liaison verte (piétons cyclistes) entre les deux cotés de la rue de la Glacière.

2. DEROULEMENT DE L'ENQUETE

2.1. Avant la date d'ouverture de l'enquête publique

Sur proposition de Monsieur le Maire de la commune de Royan, j'ai accepté de conduire la présente enquête publique.

Une réunion préparatoire s'est déroulée par téléphone le 27 juin 2023 et à la Mairie de Royan le 5 juillet 2023. Le commissaire enquêteur s'est entretenu dans ces deux réunions avec :

- Mme Sylvie DUGUET Responsable du Service "Domaine communal"
- Mme Karine BOGUE Service "Domaine communal"

Le dossier a été communiqué au commissaire enquêteur et toutes les explications nécessaires à une bonne compréhension du projet de création d'un chemin rural rue de la Glacière ont été détaillées.

A cette occasion, les dates des permanences ont été fixées et les procédures de publication définies.

Le commissaire enquêteur a conseillé d'écrire personnellement à tous les propriétaires riverains du futur chemin rural pour les informer de l'objet et des modalités de cette enquête publique.

Aspects sanitaires liés au confinement :

Des mesures sanitaires ont été mises en place pour lutter contre le développement de la COVID 19.

- la distanciation sociale
- une vaste salle aérée
- du gel hydro alcoolique disponible à l'entrée de la salle
- les masques conseillés
- un visiteur à la fois.

2.2. Durant l'enquête publique

Date et lieu de l'enquête :

L'arrêté municipal d'enquête publique a fixé respectivement les dates d'ouverture et de clôture de l'enquête au 25 juillet et au 8 août 2023, ces deux dates incluses, soit une durée totale de 15 jours.

Le siège de l'enquête se situe à la mairie de Royan.

Publicité de l'enquête :

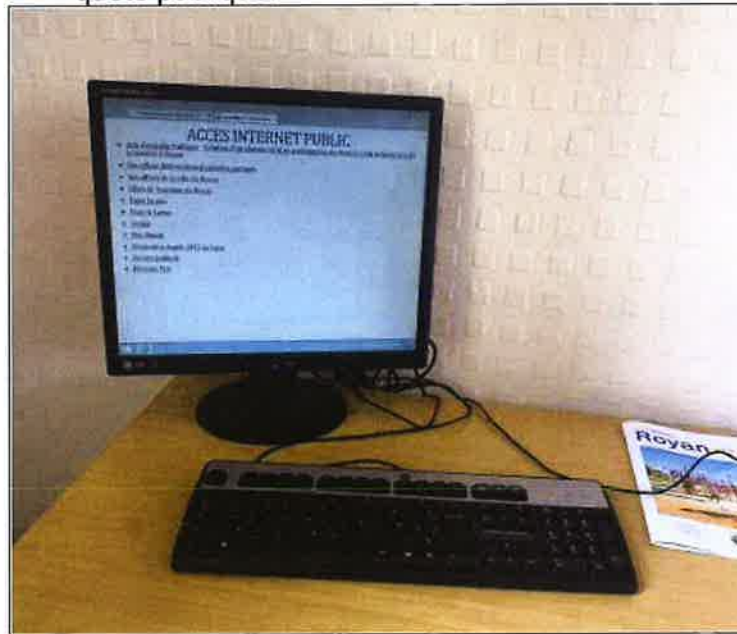
Le public a été informé de la présente enquête, conformément aux dispositions réglementaires, par un avis d'enquête :

- Affiché dans le mobilier urbain à 5 endroits de la commune (annexe n°4),
- Affiché dans des versions A2 à la Mairie et à 13 autres endroits de la commune,

- MISE EN LIGNE LE 28-09-2023**
- Affiché sur le lieu de l'enquête (aux 2 extrémités du chemin rural),
 - Inséré par les soins de la commune dans deux journaux régionaux (annexe n°5) :
 - Sud Ouest du 7 juillet 2023,
 - Le Littoral du 7 juillet 2023,
 - Consultable sur le site internet de la commune de Royan sous la rubrique « Avis au public » : <https://www.ville-royan.fr/avis-au-public-rss/8807-avis-d-enquete-publique-creation-d-un-chemin-rural-en-prolongation-du-chemin-rural-existant-rue-de-la-glaciere.html>

Ordinateur à disposition du public :

La commune de Royan a mis à disposition du public un poste informatique pendant toute la durée de l'enquête publique.



Information et expression du public sur le dossier d'enquête :

Pour son information, le public a pu disposer d'un dossier déposé à la mairie de Royan afin de pouvoir en prendre connaissance pendant les permanences du commissaire enquêteur et aux jours et heures habituelles d'ouverture des bureaux :

- du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Toutes les observations et propositions ont pu être formulées et transmises, pendant la durée de l'enquête, selon les modalités suivantes :

- soit consignées dans un registre à feuillets non mobiles mis à la disposition des intéressés à la mairie de Royan, aux jours et heures habituelles d'ouverture du secrétariat,
- soit adressées par courrier à l'attention du commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Royan 80 avenue de Pontailac CS n°80218 17205 ROYAN Cedex,
- soit adressées par courrier électronique au commissaire enquêteur à l'adresse mël suivante : enquete.publique@mairie-royan.fr avec pour objet «Commissaire enquêteur».

MISE EN LIGNE LE 28-09-2023
J'ai assuré personnellement les deux permanences prévues en Mairie de Royan les :

- Mardi 25 juillet 2023 de 9h00 à 12h00,
- Mardi 8 août 2023 de 15h00 à 18h00.

Le registre d'enquête a été clos et signé par le Commissaire Enquêteur à l'expiration du délai d'enquête.

Qualité du dossier :

Il ne me paraît pas utile de formuler d'observation sur le dossier, les documents mis à la disposition du public étant clairs et précis.

3. BILAN ET ANALYSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

3.1. Recensement et analyse quantitative

Au cours de l'enquête :

➤ 1ère permanence :

Aucune personne n'est venue consulter le dossier et demander des renseignements complémentaires au commissaire enquêteur.

➤ Entre les deux permanences :

Cinq personnes sont venues consulter le dossier et inscrire leurs observations sur le registre,

➤ 2ème permanence :

Quatre personnes sont venues consulter le dossier et poser des questions au commissaire enquêteur. Deux de ces personnes ont inscrit des observations dans le registre.

A l'issue de l'enquête publique, le registre a été clos et signé par le commissaire enquêteur, conformément à l'arrêté du maire de la Commune de Royan.

- 7 observations ont été consignées sur le registre d'enquête publique,
- 1 courrier postal a été adressé au nom du commissaire enquêteur. Ils ont été insérés dans le registre d'enquête afin d'être à la disposition du public,
- 2 courriels concernant cette enquête publique sont arrivés dans la boîte aux lettres indiquée dans l'arrêté du maire : enquete.publique@mairie-royan.fr. Ils ont été insérés dans le registre d'enquête afin d'être à la disposition du public.

Hors délais :

Aucune observation n'a été transmise hors délai au commissaire enquêteur.

3.1.1. Tableau chronologique des observations

Légende : **R1** n° d'ordre d'observation sur registre

L1 n° d'ordre de lettre jointe au registre

C1 n° d'ordre de courriel joint au registre

Nom, Prénom, adresse de l'intervenant	N° d'ordre	Favorable au projet	Défavorable au projet	Réf. thème	Thème abordé
M Philippe BOURELY 17200 ROYAN	R1	1		1	Modes doux et circulation
Mme Dorothee ROSADA 17200 ROYAN	R2	1		1 2	Modes doux et circulation Environnement
Jean François et Nathalie VIDAL	R3	1		1	Modes doux et circulation
Jean Marie LANGLAIS	R4	1		1	Modes doux et circulation
Mme ou M C MERLE	R5	1		1	Modes doux et circulation

MISE EN LIGNE LE 28-09-2023

Mme Marie-Joëlle BUORD	R6	1		1	Modes doux et circulation
M Claude BRETHENOUX	R7	1		1	Modes doux et circulation
M et Mme Lucien GIRY 17200 ROYAN	C1 L1		1	1	Modes doux et circulation
M Sylvain BELLET	C2	1		1	Modes doux et circulation
TOTAL par personne	9	8	1		

3.1.2. Tableau par thèmes

Le tableau ci-dessous recense par thème l'ensemble des observations reçues.

Réf.	Liste des thèmes	Nombre de remarques	Favorable au projet	Défavorable au projet
1	Modes doux et circulation	9	8	1
2	Environnement	1	1	
	TOTAL des remarques par thèmes	10	9	1

Il est à remarquer que d'une manière générale les observations et demandes sont assez constructives et que huit observations sur neuf sont favorables au projet.

3.2. Questions relatives aux observations du public

Information préalable : dans les conclusions de son rapport, le commissaire enquêteur doit exprimer son avis personnel sur les documents et projet soumis à l'enquête publique. Il n'est pas tenu, à cette occasion, de répondre à chacune des observations qui lui ont été soumises, ni de se conformer nécessairement à l'opinion manifestée, même unanimement, par les personnes ayant participé à l'enquête.

Légende : **R1** n° d'ordre d'observation sur registre

L1 n° d'ordre de lettre jointe au registre

C1 n° d'ordre de courriel joint au registre

Observations exprimées par le public	Réponses de Monsieur le Maire aux observations
M Philippe BOURELY 17200 ROYAN (R1) Modes doux et circulation Est-il prévu que le cheminement doux soit prolongé vers le lac de la Métairie ?	Un cheminement destiné aux seules mobilités douces permettra de relier le site de la Glacière au lac de la Métairie avec la création d'une passerelle aux abords du lac de la Métairie. Les travaux devraient être réalisés pendant l'hiver 2023/2024.
Mme Dorothée ROSADA 17200 ROYAN (R2) Modes doux et circulation Quels types de véhicules pourront circuler sur ce chemin ?	Ce cheminement est exclusivement réservé aux mobilités douces, qui ne font appel qu'à la seule énergie humaine (marche à pied, vélo, roller, trottinette...) ou qui contribuent à la baisse des

Observations exprimées par le public	Réponses de Monsieur le Maire aux observations
Est-il possible d'harmoniser les vitesses à 20 km/h sur le tronçon de la Glacière ? Environnement Est-il prévu d'installer une poubelle ainsi qu'une toutounette au début et à la fin du nouveau chemin rural ?	émissions de CO2 (vélo à assistance électrique ou trottinette électrique). Cette voie de circulation est interdite aux véhicules motorisés. La vitesse n'est jamais limitée sur les voies vertes puisque la circulation des véhicules motorisés y est interdite. Des poubelles et des « toutounettes » seront installées aux abords de ce chemin.
M Jean-François VIDAL et Mme Nathalie VIDAL (R3) Modes doux et circulation Propose de délimiter une bande de roulement pour les 2 roues et une pour les piétons.	Il est prévu de réaliser une seule bande de roulement d'une largeur de 3,00 m à 3,50 m, en enrobé noir, avec le partage de cette même voie pour tous les usagers autorisés.
M Jean Marie LANGLAIS (R4) Modes doux et circulation Demande un chemin qui passe derrière le camping pour rejoindre l'extrémité de la rue de la Glacière au plus proche de la plage de Pontailac. Construire aussi plusieurs petits ponts dans la zone marécageuse pour rendre cet endroit attractif	Un cheminement destiné aux seules mobilités douces permettra de relier le site de la Glacière au lac de la Métairie avec la création d'une passerelle aux abords du lac de la Métairie. Les travaux devraient être réalisés pendant l'hiver 2023/2024. Il n'est pas prévu qu'un cheminement doux traverse la zone marécageuse, zone protégée. La continuité du cheminement depuis le lac de la Métairie jusqu'à la plage de Pontailac existe déjà à pied (voir plan dans la jointe n°2).
Mme ou M C MERLE (R5) Modes doux et circulation Est favorable à la création d'un sentier qui irait jusqu'au lac.	Un cheminement destiné aux seules mobilités douces permettra de relier le site de la Glacière au lac de la Métairie avec la création d'une passerelle aux abords du lac de la Métairie. Les travaux devraient être réalisés pendant l'hiver 2023/2024.
Mme Marie Joëlle BUORD (R6) Modes doux et circulation Est favorable au projet mais trouve nécessaire à rendre immédiatement praticable de chemin rural qui contourne la ferme de M Christian Biron. Souhaite une passerelle pour pouvoir se rendre à pieds ou à vélo à Pontailac sans utiliser un terrain privé.	Un cheminement destiné aux seules mobilités douces permettra de relier le site de la Glacière au lac de la Métairie avec la création d'une passerelle aux abords du lac de la Métairie. Les travaux devraient être réalisés pendant l'hiver 2023/2024. La continuité du cheminement depuis le lac de la Métairie jusqu'à la plage de Pontailac existe déjà à pied (voir plan dans la jointe n°2).
M Claude BRETHENOUX (R7) Modes doux et circulation Est favorable au projet et souhaite baptiser ce chemin : « BIRON ».	Il n'est pas prévu, dans l'immédiat, de dénommer ce chemin Rural.

M et Mme Lucien GIRY 17200 ROYAN (L1 et C1) <u>Modes doux et circulation</u> Ne serait-il pas plus judicieux de prolonger la piste cyclable qui existe déjà sur la partie finale de la rue de la Glacière pour accéder aux commerces et à la plage de Pontailac ? Qu'en est-il de la passerelle d'accès envisagée par Monsieur le Maire ?	Un cheminement destiné aux seules mobilités douces permettra de relier le site de la Glacière au lac de la Métairie avec la création d'une passerelle aux abords du lac de la Métairie. Les travaux devraient être réalisés pendant l'hiver 2023/2024. La continuité du cheminement depuis le lac de la Métairie jusqu'à la plage de Pontailac existe déjà à pied (voir plan dans la jointe n°2).
M Sylvain BELLET (C2) <u>Modes doux et circulation</u> La voie verte est la seconde phase des travaux de continuité cyclable du secteur de la Glacière. Aujourd'hui, de nombreux usagers passent par les champs (privé) et le chemin rural. Cette liaison permettra un cheminement carrossable aux mobilités douces.	Sans commentaire.
Commentaires du commissaire enquêteur : <u>Modes doux et circulation</u> L'ensemble du public ayant participé à cette enquête avait connaissance que l'objectif de la prolongation du chemin rural est la création d'une voie piétons-cyclistes. La majorité des observations recueillies (8 sur 9) est favorable au projet de prolongation du chemin rural. Une personne fait valoir le coût d'aménagement de cette voie et de son ensoleillement important. Il est à remarquer que les dépenses supportées par la commune de Royan liées à la prolongation du chemin rural ne concernent que les frais de géomètre et d'enquête publique, l'acquisition de terrains par échange ayant été gratuite. <u>Environnement</u> Les nuisances liées à la fréquentation du chemin rural devraient être minimisées par les aménagements urbains promis par la ville de Royan.	

FIN DE LA PARTIE RAPPORT

Fait à Saint Georges de Didonne, le 29 août 2023



Le Commissaire Enquêteur
Guy HUMBERT



MISE EN LIGNE LE 28-09-2023

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20230926-DCM23-144-DE
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023

Commune de ROYAN

ENQUETE PUBLIQUE

Du 25 juillet au 8 août 2023

**relative à la Création d'un chemin rural en prolongation
du chemin rural existant rue de la Glacière**

Arrêté du Maire de la Ville de Royan
en date du 29 juin 2023

2. AVIS ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le Commissaire Enquêteur : Guy HUMBERT

MISE EN LIGNE LE 28-09-2023

1. LES OBJECTIFS DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE.....	16
2. CONFORMITE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE.....	16
3. DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE.....	17
4. APPRECIATION DU PROJET.....	18
5. CONCLUSIONS GENERALES ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR.....	18

Les présentes conclusions résultent de l'étude du dossier, des constatations effectuées sur le site, des observations du public, des propositions développées par le maître d'ouvrage et de ma réflexion personnelle.

Le déroulement de l'enquête et l'analyse des observations sont relatées dans le rapport, partie précédente de ce document.

Les avis et conclusions qui en découlent sont établis en s'interrogeant sur la pertinence de ce projet relatif à la création d'un chemin rural en prolongation du chemin rural existant rue de la Glacière.

1. LES OBJECTIFS DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par délibération du Conseil municipal n°23.116 du 23 juin 2023, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à mettre en œuvre la procédure destinée à la création d'un chemin rural, qui permettra la prolongation du chemin rural actuel destiné à relier par une voie verte les deux côtés de la rue de la Glacière à Royan et d'organiser l'enquête publique préalable à cette création.

Cette modification est un élément d'ensemble pour la création d'un plan cohérent de déplacement en modes doux à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique. Dans le secteur de la rue de la Glacière à Royan, le phasage est les suivant :

1. Une première phase de cette voie verte a été réalisée entre la rue de la Source et l'avenue de l'Espérance avec la passerelle Royan/Vaux qui passe au-dessus du Riveau Saint Nicolas.
2. La seconde phase, objet de cette enquête publique, concerne la liaison entre les deux bras de la rue de la Glacière.
3. Une troisième phase concernera la construction d'une passerelle entre la glacière et la métairie.

Les objectifs recherchés en créant une liaison piétons-cyclistes entre les deux branches de la rue de la Glacière répondent aux besoins de cohérence du plan de déplacement en modes doux à l'échelle de la Communauté d'agglomération Royan Atlantique.

2. CONFORMITE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'enquête publique relative à la création d'un chemin rural en prolongation du chemin rural existant rue de la Glacière et prescrite du mardi 25 juillet au mardi 8 août 2023 a fait l'objet d'un arrêté Monsieur le Maire de la commune de Royan le 29 juin 2023. Elle s'est déroulée conformément aux textes en vigueur et de manière satisfaisante.

MISE EN LIGNE LE 28-09-2023
Toutes les prescriptions de cet arrêté ont été respectées en particulier pour ce qui concerne la publicité et la libre expression du public dont l'information a été réalisée correctement avant et pendant l'enquête.

Le cheminement suivi pour aboutir à la concrétisation de ce projet est en totale conformité avec la procédure réglementaire définie dans le Code Général des Collectivités Territoriales, du Code de la Voirie Routière et du Code des Relations entre le Public et l'Administration. Le dossier soumis à l'enquête publique aborde tous les aspects nécessaires à une bonne compréhension du projet. J'ai procédé au contrôle du contenu du dossier d'enquête mis en place au siège de l'enquête.

J'estime que le public :

- a été informé de l'ouverture et du déroulement de l'enquête,
- a bénéficié d'informations suffisantes sur le projet et a pu s'exprimer librement sur ce projet,
- a eu la possibilité de prendre connaissance du dossier d'enquête directement au secrétariat de la mairie de Royan,
- a pu consigner librement ses observations éventuelles sur le registre d'enquête ou les envoyer au siège de l'enquête par courrier postal ou par courriel,
- a eu la possibilité de rencontrer le commissaire enquêteur lors des 2 permanences tenues à la mairie de Royan.

J'en conclus que :

Le projet de la création d'un chemin rural en prolongation du chemin rural existant rue de la Glacière les formes prescrites par les articles L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, les articles L.134-4, L.141-2 à L.141-6, R.131-3 à R.131-8 et R.141-4 à R.141-10 du Code de la Voirie Routière, les articles L.134 et L.134-2, et R.134-3 à R.134-32 du Code des Relations entre le Public et l'Administration et les articles L.161-1 à L.161-13 du Code rural et de la pêche maritime.

Le cadre juridique est respecté

3. DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'enquête publique relative à la prolongation du chemin rural rue de la Glacière à Royan s'est déroulée de manière satisfaisante dans les conditions prescrites dans l'arrêté municipal n°23-1504 en date du 29 juin 2023.

La publicité relative à cette enquête a été faite conformément à la réglementation applicable en la matière. Le commissaire enquêteur a tenu 2 permanences à l'hôtel de Ville de la commune.

La consultation du public a donné lieu à 7 observations consignées dans le registre d'enquête, 2 observations envoyées par courriel et 1 observation par lettre postale adressée au commissaire enquêteur. 4 personnes sont venues s'entretenir avec le commissaire enquêteur pendant les permanences.

Toutes celles et ceux qui le souhaitent pouvaient sans difficulté, avoir accès au dossier disponible à la mairie et sur le site internet de la commune et rencontrer le commissaire enquêteur lors des 2 permanences, conformément à l'arrêté municipal et à l'avis d'enquête.

L'enquête publique s'est déroulée dans de très bonnes conditions

4. APPRECIATION DU PROJET

1. Création d'une liaison douce entre les deux cotés de la rue de la Glacière.

La majorité du public (8 personnes sur 9) est favorable au développement des déplacements doux sur le ban communal et notamment dans le quartier de la rue de la Glacière, certaines proposant une prolongation ultérieure de cette voie piétons-cyclistes.

2. Environnement et propreté

Une observation porte sur la propreté du site. Les nuisances liées à une fréquentation accrue devraient être minimisées par les aménagements urbains réalisés sur les voies en modes doux présentes sur le ban communal.

Les avantages liés à la prolongation du chemin rural ont été soulignés par la majorité du public ayant participé à cette enquête.

5. CONCLUSIONS GENERALES ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

En conclusion :

Après :

- une étude exhaustive du dossier soumis à l'enquête publique,
- des visites sur le site concerné par la prolongation du chemin rural rue de la Glacière,
- des rencontres et entretiens avec les représentants de la commune et des particuliers lors des deux permanences,
- des observations du public plutôt favorables,

Compte tenu :

- que le projet de prolongation de ce chemin rural répond aux objectifs de la commune de Royan de favoriser les déplacements en modes doux et s'intègre dans le plan de déplacements de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique,
- que ce projet satisfait l'intérêt général en permettant, dans le cadre de cette liaison de favoriser les déplacements cyclistes en toute sécurité, y compris l'accès des enfants au collège Henri Dunant,
- que la promotion des déplacements cyclistes réduit l'empreinte carbone de l'atmosphère,
- que Monsieur le Maire de Royan a répondu à toutes les questions posées par le public,

Mais surtout : **MISE EN LIGNE LE 28-09-2023**

- que la régularité de la procédure appliquée à l'enquête publique a été respectée,
- que mes motivations et convictions ont été exposées ci-dessus,
- et que le ce projet de prolongation du chemin rural rue de la Glacière me paraît globalement satisfaisant.

En conséquence : le commissaire enquêteur considère que les conditions sont suffisamment réunies pour émettre :

**UN AVIS FAVORABLE
SANS RESERVE**

à la prolongation du chemin rural rue de la Glacière à Royan

Fait à Saint Georges de Didonne, le 29 août 2023



Commissaire Enquêteur
Guy HUMBERT



MISE EN LIGNE LE 28-09-2023

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20230926-DCM23-144-DE
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023

Commune de ROYAN

ENQUETE PUBLIQUE

Du 25 juillet au 8 août 2023

**relative à la Création d'un chemin rural en prolongation
du chemin rural existant rue de la Glacière**

Arrêté du Maire de la Ville de Royan
en date du 29 juin 2023

3. PIECES JOINTES

Le Commissaire Enquêteur : Guy HUMBERT



Pièce jointe n°1
MISE EN LIGNE LE 28-09-2023

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20230926-DCM23-144-DE
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023

Commune de ROYAN

ENQUETE PUBLIQUE

Du 25 juillet au 8 août 2023

**relative à la Création d'un chemin rural en prolongation
du chemin rural existant rue de la Glacière**

**Arrêté du Maire de la Ville de Royan
en date du 29 juin 2023**

Procès verbal de Synthèse

Le Commissaire Enquêteur : Guy HUMBERT

MISE EN LIGNE LE 28-09-2023
SOMMAIRE

PREAMBULE	3
EXAMEN DES OBSERVATIONS DU PUBLIC.....	4
1. Tableau chronologique des observations des registres et de la lettre	4
2. Tableau par thèmes.....	4
3. Questions relatives aux observations du public.....	5

PREAMBULE

A la demande de la commune de ROYAN, il a été procédé, sur son territoire à une enquête publique relative au projet de **prolongation du chemin rural rue de la Glacière**.

Cette enquête publique, effectuée au titre du code de la Relation entre le Public et l'Administration, s'est déroulée du mardi 25 juillet 2023 au mardi 8 août 2023 inclus, dans les conditions définies à l'arrêté municipal n°23-1504 en date du 29 juin 2023.

Le dossier d'enquête et le registre d'enquête ont été mis à disposition du public pendant 15 jours consécutifs en mairie de ROYAN, sise 80, avenue de Pontaillac 17200 ROYAN, aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Le dossier d'enquête était également consultable sur les sites internet de la commune de ROYAN.

Le commissaire enquêteur a tenu 2 séances de permanences qui se sont déroulées au siège de l'enquête publique :

- le mardi 25 juillet 2023 de 9h00 à 12h00,
- le mardi 8 août 2023 de 15h00 à 18h00.

Pendant les permanences le commissaire enquêteur a reçu 4 visiteurs qui ont demandé des explications et exposé leurs observations.

- 1ère permanence :
Aucune personne n'est venue s'entretenir avec le commissaire enquêteur.
- 2ème permanence :
4 personnes sont venues s'entretenir avec le commissaire enquêteur.

L'enquête publique a donné lieu à :

- 7 observations consignées dans le registre d'enquête,
- 2 observations envoyées par courriel,
- 1 courrier adressé au commissaire enquêteur.

Climat de l'enquête :

Les permanences ont été très peu fréquentées, l'ambiance a été conviviale et sans attente pour voir le commissaire enquêteur.

Difficultés rencontrées pendant les permanences :

Aucune

Questions ou remarques :

- Les modes doux et la circulation,
- La propreté et l'environnement.

MISE EN LIGNE LE 28-09-2023

EXAMEN DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

1. Tableau chronologique des observations des registres et de la lettre

Légende : **R1** n° d'ordre d'observation sur registre

L1 n° d'ordre de lettre jointe au registre

C1 n° d'ordre de courriel joint au registre

Nom, Prénom, adresse de l'intervenant	N° d'ordre	Favorable au projet	Défavorable au projet	Réf. thème	Thème abordé
M Philippe BOURELY 17200 ROYAN	R1	1		1	Modes doux et circulation
Mme Dorothée ROSADA 17200 ROYAN	R2	1		1 2	Modes doux et circulation Environnement
Jean François et Nathalie VIDAL	R3	1		1	Modes doux et circulation
Jean Marie LANGLAIS	R4	1		1	Modes doux et circulation
Mme ou M C MERLE	R5	1		1	Modes doux et circulation
Mme Marie-Joëlle BUORD	R6	1		1	Modes doux et circulation
M Claude BRETHENOUX	R7	1		1	Modes doux et circulation
M et Mme Lucien GIRY 17200 ROYAN	C1 L1		1	1	Modes doux et circulation
M Sylvain BELLET	C2	1		1	Modes doux et circulation
TOTAL par personne	9	8	1		

2. Tableau par thèmes

Le tableau ci-dessous recense par thème l'ensemble des observations reçues.

Réf.	Liste des thèmes	Nombre de remarques	Favorable au projet	Défavorable au projet
1	Modes doux et circulation	9	8	1
2	Environnement	1	1	
	TOTAL des remarques par thèmes	10	9	1

Il est à remarquer que d'une manière générale les observations et demandes sont assez constructives et que huit observations sur neuf sont favorables au projet.

3. Questions relatives aux observations du public

Légende : **R1** n° d'ordre d'observation sur registre

L1 n° d'ordre de lettre jointe au registre

C1 n° d'ordre de courriel joint au registre

Observations exprimées par le public	Réponses de Monsieur le Maire aux observations
M Philippe BOURELY 17200 ROYAN (R1) Modes doux et circulation Est-il prévu que le cheminement doux soit prolongé vers le lac de la Métairie ?	
Mme Dorothée ROSADA 17200 ROYAN (R2) Modes doux et circulation Quels types de véhicules pourront circuler sur ce chemin ? Est-il possible d'harmoniser les vitesses à 20 km/h sur le tronçon de la Glacière ? Environnement Est-il prévu d'installer une poubelle ainsi qu'une toutounette au début et à la fin du nouveau chemin rural ?	
M Jean-François VIDAL et Mme Nathalie VIDAL (R3) Modes doux et circulation Propose de délimiter une bande de roulement pour les 2 roues et une pour les piétons.	
M Jean Marie LANGLAIS (R4) Modes doux et circulation Demande un chemin qui passe derrière le camping pour rejoindre l'extrémité de la rue de la Glacière au plus proche de la plage de Pontailac. Construire aussi plusieurs petits ponts dans la zone marécageuse pour rendre cet endroit attractif	
Mme ou M C MERLE (R5) Modes doux et circulation Est favorable à la création d'un sentier qui irait jusqu'au lac.	
Mme Marie Joëlle BUORD (R6) Modes doux et circulation Est favorable au projet mais trouve nécessaire à rendre immédiatement praticable de chemin rural qui contourne la ferme de M Christian Biron. Souhaite une passerelle pour pouvoir se rendre à pieds ou à vélo à Pontailac sans utiliser un terrain privé.	
M Claude BRETHENOUX (R7) Modes doux et circulation Est favorable au projet et souhaite baptiser ce chemin : « BIRON ».	

Observations exprimées		MISE EN LIGNE LE 28/09/2023		Réponses de Monsieur le Maire aux observations	
M et Mme Lucien GIRY 17200 ROYAN (C1)					
Modes doux et circulation Ne serait-il pas plus judicieux de prolonger la piste cyclable qui existe déjà sur la partie finale de la rue de la Glacière pour accéder aux commerces et à la plage de Pontailac ? Qu'en est-il de la passerelle d'accès envisagée par Monsieur le Maire ?					
M Sylvain BELLET (C2)					
Modes doux et circulation La voie verte est la seconde phase des travaux de continuité cyclable du secteur de la Glacière. Aujourd'hui, de nombreux usagers passent par les champs (privé) et le chemin rural. Cette liaison permettra un cheminement carrossable aux mobilité douces.					

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me fournir les réponses aux questions et observations du public formulées dans le registre d'enquête publique, dans les courriels reçus dans la boîte aux lettres spécifiques à l'enquête et par courrier postal.

Dans l'attente de vos réponses et en restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Le mardi 8 août 2023



Guy HUMBERT
Commissaire enquêteur



DOMAINE COMMUNAL

Royan, le 22 août 2023

Monsieur Guy HYMBERT
Commissaire Enquêteur
3 rue des Perrasses

17110 SAINT GEORGES DE DIDONNE

N/Réf. : SG n° 2023/2752
Affaire suivie par Sylvie DUGUET
Responsable du service Domaine Communal
Tél. : 05 46 39 56 61
Courriel : s.duguet@mairie-royan.fr

Objet : Enquête publique – Création d'un chemin rural en prolongation du chemin rural existant, rue de la Glacière à Royan (17200), permettant de relier les deux côtes de cette voie

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Par un courriel en date du 9 août dernier, vous m'avez communiqué votre rapport de synthèse relatif à l'enquête publique citée en objet et je vous en remercie.

Vous trouverez ci-dessous les réponses aux observations exprimées par le public, mentionnées aux pages 5 et 6 du registre d'enquête mis à la disposition du public :

- **Observation sur registre de M. Philippe BOURELY – 17200 ROYAN (R1)**

Réponse : Un cheminement destiné aux seules mobilités douces permettra de relier le site de la Glacière au lac de la Métairie avec la création d'une passerelle aux abords du lac de la Métairie. Les travaux devraient être réalisés pendant l'hiver 2023/2024.

- **Observations sur registre de Mme Dorothée ROSADA – 17200 ROYAN (R2)**

Réponses :

- Modes doux et circulation :

- Ce cheminement est exclusivement réservé aux mobilités douces, qui ne font appel qu'à la seule énergie humaine (marche à pied, vélo, roller, trottinette...) ou qui contribuent à la baisse des émissions de CO2 (vélo à assistance électrique ou trottinette électrique...). Cette voie de circulation est interdite aux véhicules motorisés.

- La vitesse n'est jamais limitée sur les voies vertes puisque la circulation des véhicules motorisés y est interdite.

- Des poubelles et des « toutounettes » seront installées aux abords de ce chemin.

- **Observation sur registre de M. Jean-François VIDAL et Mme Nathalie VIDAL (R3)**

Réponse : Il est prévu de réaliser une seule bande de roulement d'une largeur de 3,00 m à 3,50 m, en enrobé noir, avec le partage de cette même voie pour tous les usagers autorisés.

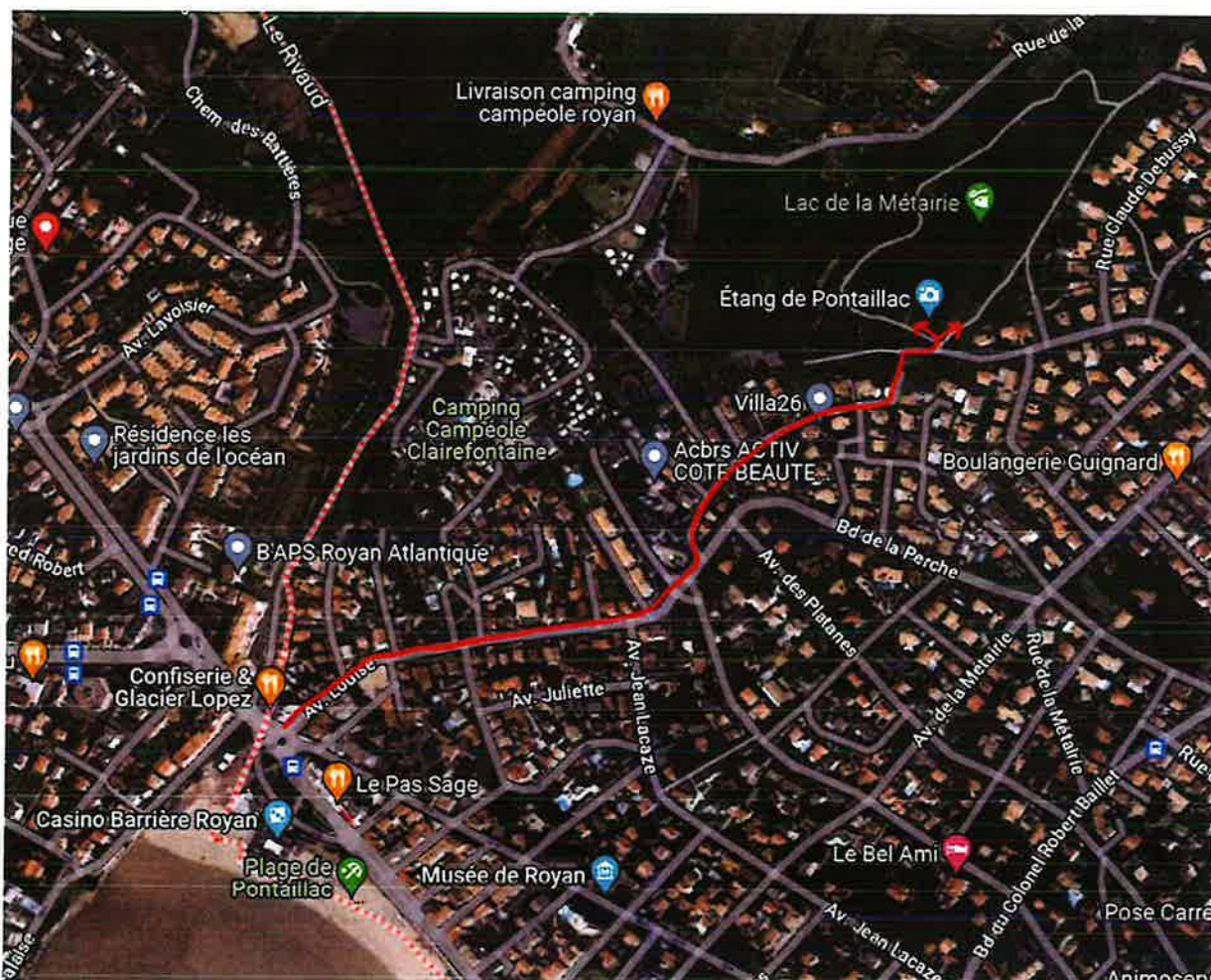
1/3

MISE EN LIGNE LE 28-09-2023
• **Observation sur registre de M. Jean-Marie LANGLAIS (R4)**

Réponse : Un cheminement destiné aux seules mobilités douces permettra de relier le site de la Glacière au lac de la Métairie avec la création d'une passerelle aux abords du lac de la Métairie. Les travaux devraient être réalisés pendant l'hiver 2023/2024.

Il n'est pas prévu qu'un cheminement doux traverse la zone marécageuse, zone protégée.

La continuité du cheminement depuis le lac de la Métairie jusqu'à la plage de Pontaillac existe déjà à pied (mentionnée en rouge sur le plan ci-dessous) :



• **Observation sur registre de M. ou Mme C. MERLE (R5)**

Réponse : Un cheminement destiné aux seules mobilités douces permettra de relier le site de la Glacière au lac de la Métairie avec la création d'une passerelle aux abords du lac de la Métairie. Les travaux devraient être réalisés pendant l'hiver 2023/2024.

• **Observation sur registre de Mme M.J. BUORD (R6)**

Réponse : Un cheminement destiné aux seules mobilités douces permettra de relier le site de la Glacière au lac de la Métairie avec la création d'une passerelle aux abords du lac de la Métairie. Les travaux devraient être réalisés pendant l'hiver 2023/2024.

La continuité du cheminement depuis le lac de la Métairie jusqu'à la plage de Pontaillac existe déjà à pied (Cf. plan de l'observation R4)

MISE EN LIGNE LE 28-09-2023
• **Observation sur registre de M. Claude BRETHENOUX (R7)**

Réponse : Il n'est pas prévu, dans l'immédiat, de dénommer ce chemin Rural.

• **Courriel de M. et Mme Lucien GIRY (C1)**

Réponse : Un cheminement destiné aux seules mobilités douces permettra de relier le site de la Glacière au lac de la Métairie avec la création d'une passerelle aux abords du lac de la Métairie. Les travaux devraient être réalisés pendant l'hiver 2023/2024.

La continuité du cheminement depuis le lac de la Métairie jusqu'à la plage de Pontailac existe déjà à pied (Cf. plan de l'observation R4)

• **Courriel de M. Sylvain BELLET (C2)**

Réponse : sans commentaire

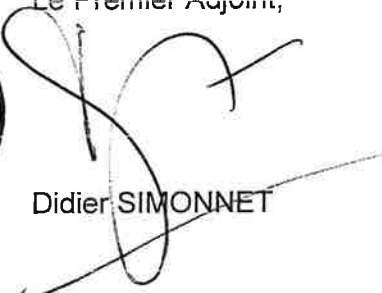
Synthèse :

L'enquête publique présente un avis général favorable à la création de ce chemin rural, en prolongation de celui qui existe déjà sur le site de la Glacière. Les remarques sur le registre de l'enquête portent essentiellement sur la préoccupation du public concernant le prolongement de cette voie verte jusqu'au lac de la Métairie, pour rejoindre le site de Pontailac.

En espérant avoir répondu à vos interrogations, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes sentiments distingués.



Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,


Didier SIMONNET



Commune de ROYAN

ENQUETE PUBLIQUE

Du 25 juillet au 8 août 2023

**relative à la Création d'un chemin rural en prolongation
du chemin rural existant rue de la Glacière**

**Arrêté du Maire de la Ville de Royan
en date du 29 juin 2023**

4. ANNEXES

Le Commissaire Enquêteur : Guy HUMBERT



Royan, le 4 juillet 2023

Monsieur Guy HUMBERT
3 rue des Perrasses

17110 SAINT GEORGES DE DIDONNE

N/Réf. : SD/KB - Affaire suivie par Sylvie DUGUET
Responsable du service Domaine Communal
Ligne Directe 05 46 39 56 70
Email : s.duguet@mairie-royan.fr

OBJET : Enquête Publique – Création d'un chemin rural en prolongation du chemin rural existant,
Rue de la Glacière à Royan (17200), permettant de relier les deux côtés de cette voie.

Cher Monsieur,

Il m'est agréable de vous faire connaître que vous avez été retenu comme commissaire-enquêteur dans le cadre d'une enquête à mener sur la commune de Royan, relative à la création d'un chemin rural en prolongation du chemin rural existant situé rue de la Glacière à Royan, afin de relier les deux côtés de cette rue.

Vous trouverez donc ci-joint :

- La délibération n° 23.116 adoptée par le Conseil Municipal de Royan le 23 juin 2023, exécutoire le 27 juin 2023, autorisant l'engagement de la procédure de création d'un chemin rural ;
- L'arrêté municipal n° 23.1504 en date du 29 juin 2023, exécutoire le 3 juillet 2023, portant ouverture d'une enquête publique sur le projet de la création d'un chemin rural en prolongation du chemin rural existant situé rue de la Glacière à Royan.

Cette enquête se déroulera du mardi 25 juillet 2023 au mardi 8 août 2023 inclus.

Vos permanences sont prévues à la Mairie de Royan (salle Cécile Michaud, au 1^{er} étage), les :

- ⇒ Mardi 25 juillet de 9h00 à 12h00 (Ouverture de l'enquête) ;
- ⇒ Mardi 8 août de 15h00 à 18h00 (Fermeture de l'enquête).

Vous en remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,



Didier SIMONNET

P.J. : 2

SERVICE DOMAINE
COMMUNAL**A R R Ê T É**

*Portant ouverture d'une enquête Publique
sur le projet de création d'un chemin rural
en prolongation du chemin rural existant
rue de la Glacière à Royan (17200)*

N° 23.1504

Le Maire de la Ville de ROYAN,

VU les articles L 161-1 à L 161-13 du Code rural et de la pêche maritime,

VU les articles L 134-1, L134-2 et R 134-3 à R 134-32 du Code des relations entre le public et l'administration,

VU les pièces annexées au dossier,

VU la liste départementale des commissaires-enquêteurs,

A R R Ê T É**ARTICLE 1 – Ouverture**

Il sera ouvert dans la commune de Royan du mardi 25 juillet 2023 au mardi 8 août 2023 inclus, une enquête publique en vue de la création d'un chemin rural, en prolongation du chemin rural existant, rue de la Glacière à Royan (17200), permettant ainsi de relier les deux côtés de cette voie.

ARTICLE 2 – Commissaire-Enquêteur

Monsieur Guy HUMBERT est chargé des fonctions de Commissaire-Enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations à la Mairie de Royan le mardi 25 juillet 2023 de 9h00 à 12h00 et le mardi 8 août 2023 de 15h00 à 18h00.

ARTICLE 3 – Lieu

Le public pourra prendre connaissance du dossier à la Mairie de Royan de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 tous les jours, exceptés les samedis, dimanches et jours fériés, et consigner éventuellement ses observations sur un registre à feuillets non mobiles, ouvert, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur.

ARTICLE 4 – Observations et correspondances

Le public pourra également adresser ses observations par courrier au Commissaire-Enquêteur à la Mairie de Royan – 80 avenue de Pontaillac – CS N°80218 17205 ROYAN Cedex ou par courriel à enquete.publique@mairie-royan.fr, pour qu'elles soient jointes au dossier avant la clôture de l'enquête.

ARTICLE 5 – Publicité

L'enquête sera annoncée par un avis en Mairie QUINZE (15) jours au moins avant son ouverture et pendant toute sa durée par les soins de la Commune. Des affiches seront également apposées sur le lieu concerné par l'enquête, ainsi que sur les mobiliers urbains.

L'accomplissement de ces formalités sera constaté par un certificat.

En outre, un avis d'enquête sera notifié aux propriétaires riverains.

Enfin, un avis sera inséré dans le journal Sud-Ouest et le journal Le Littoral.

ARTICLE 6 – Clôture

A expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le Commissaire-Enquêteur qui disposera d'UN (1) mois pour transmettre à Monsieur le Maire le dossier et le registre accompagné de son rapport et de ses conclusions motivées.

ARTICLE 7 – Exécution

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 03 juillet 2023

Fait à ROYAN, le 29 juin 2023
Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint,



Didier SIMONNET



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

VILLE DE ROYAN

Par arrêté n° 23.1504 en date du 29 juin 2023, Monsieur Le Maire de Royan a ordonné l'ouverture d'une enquête publique en vue de la création d'un chemin rural en prolongation du chemin rural existant, rue de la Glacière à Royan (17200), permettant ainsi de relier les deux côtés de cette voie.

À cet effet, Monsieur Guy HUMBERT a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la Mairie de Royan du mardi 25 juillet 2023 au mardi 8 août 2023 inclus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier à la Mairie de Royan tous les jours de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, exceptés les samedis, dimanches et jours fériés.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le dossier pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé à la Mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au Commissaire-Enquêteur à l'adresse de la Mairie - CS 20218 - 80 avenue de Pontaillac - 17205 ROYAN CEDEX, ou par courriel à l'adresse suivante : enquete.publique@mairie-royan.fr

Monsieur le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public les :

- Mardi 25 juillet 2023 de 9h00 à 12h00
- Mardi 8 août 2023 de 15h00 à 18h00

Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront établis dans un délai d'un mois suivant la clôture de l'enquête. Ils seront tenus à la disposition du public et pourront être communiquées, sur leur demande, aux personnes intéressées.



ENQUÊTE PUBLIQUE

Création d'un chemin rural

En prolongation du chemin rural existant

Rue de la Glacière à Royan (17200)

Lieux d'affichage

- Sur le site, rue de la Glacière à Royan,
- Mairie de Royan (80 avenue de Pontaillac),
- Service Urbanisme de la Ville de Royan (15 avenue de Pontaillac),
- Espace d'Art Contemporain (19 Quai Amiral Meyer),
- Galerie Louis Simon (Cours de l'Europe),
- Salle de spectacle Jean Gabin (rue Gambetta),
- Médiathèque (rue de Foncillon),
- Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (avenue des congrès),
- Maison de l'Enfance (avenue des Fleurs de la Paix),
- Espace Cordouan (24 rue Henry Dunant),
- Maison des Associations (61 bis rue Paul Doumer),
- Marché Central de Royan,
- Marché du Parc de Royan.

Ainsi que sur les mobiliers urbains suivants :

- Avenue de Rochefort,
- Rue Daniel Hedde,
- Avenue de Pontaillac,
- 74 boulevard Baillet
- 80 avenue de Pontaillac

Bue de la Glacière

MISE EN LIGNE LE 28-09-2023

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20230926-DCM23-144-DE
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023





CERTICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Patrick MARENGO, Maire de la Ville de Royan, certifie avoir procédé à l’affichage de l’avis d’enquête publique sur le projet de Création d’un chemin rural en prolongation du chemin rural existant, rue de la Glacière à Royan, du mardi 25 juillet 2023 au mardi 8 août 2023 inclus, soit le dernier jour de l’enquête publique, dans les lieux suivants :

- Sur le site, rue de la Glacière à Royan,
- Mairie de Royan (80 avenue de Pontaillac),
- Service Urbanisme de la Ville de Royan (15 avenue de Pontaillac),
- Espace d’Art Contemporain (19 Quai Amiral Meyer),
- Galerie Louis Simon (Cours de l’Europe),
- Salle de spectacle Jean Gabin (rue Gambetta),
- Médiathèque (rue de Foncillon),
- Centre d’Interprétation de l’Architecture et du Patrimoine (avenue des congrès),
- Maison de l’Enfance (avenue des Fleurs de la Paix),
- Espace Cordouan (24 rue Henry Dunant),
- Maison des Associations (61 bis rue Paul Doumer),
- Marché Central de Royan,
- Marché du Parc de Royan.

Ainsi que sur les mobiliers urbains suivants :

- Avenue de Rochefort,
- Rue Daniel Hedde,
- Avenue de Pontaillac,
- 74 boulevard Baillet
- 80 avenue de Pontaillac

Fait à Royan le 8 août 2023,

Le Maire,



Patrick MARENGO

LE LITTORAL N°5.920
Vendredi 7 juillet 2023

Annonces légales

51



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 23.1504 en date du 29 juin 2023, Monsieur Le Maire de Royan a ordonné l'ouverture d'une enquête publique en vue de la création d'un chemin rural en prolongation du chemin rural existant, rue de la Glacière à Royan (17200), permettant ainsi de relier les deux côtés de cette voie.

A cet effet, Monsieur Guy HUMBERT a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la Mairie de Royan du mardi 25 juillet 2023 au mardi 8 août 2023 inclus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier à la Mairie de Royan tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 18h, exceptés les samedis, dimanches et jours fériés.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le dossier pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé à la Mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au Commissaire-Enquêteur à l'adresse de la Mairie - CS 20218 - 80 avenue de Pontalliac - 17205 ROYAN Cedex, ou par courriel à l'adresse suivante : enquete.publique@mairie-royan.fr

Monsieur le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public les :

- Mardi 25 juillet 2023 de 9h à 12h,

- Mardi 8 août 2023 de 15h à 18h.

Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront établis dans un délai d'un mois suivant la clôture de l'enquête. Ils seront tenus à la disposition du public et pourront être communiqués, sur leur demande, aux personnes intéressées.



Maitre Olivier RIVIERE

Notaire
Étude RIVIERE ET ASSOCIÉS

AVIS DE DEPOT DE TESTAMENT

Par testament olographe, Monsieur Edmond GIRAUDOT, né le 12 novembre 1938, demeurant à NIEUL-LES-SAINTES (17810), 6 rue Camille Vihet, célibataire, décédé à NIEUL-LES-SAINTES, le 29 janvier 2023 a institué un ou plusieurs légataires universels.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Olivier RIVIERE, suivant procès-verbal en date du 2 mai 2023, dont une copie authentique a été reçue par le Tribunal judiciaire de SAINTES le 30 mai 2023.

Les oppositions sont à former en l'étude de Me Olivier RIVIERE, notaire à TONNAY-CHARENTE, notaire chargé du règlement de la succession.



RIVIERE ET ASSOCIÉS

Suivant acte reçu par Me Stéphane MOREIRA, notaire à TONNAY-CHARENTE, le 4 juillet 2020, a été constituée la société civile dénommée « TCB ».

Siège social : TONNAY-CHARENTE (17430), 18 ter rue des Iris.
Capital social : Mille euros (1.000 €) divisé en 100 parts sociales de dix euros (10 €) chacune, numérotées de 1 à 100.

Objet social : La propriété et la gestion, à titre civil, de tout immeuble, la vente d'immeuble à titre inhabilité.
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au R.C.S. Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

Nommé premier gérant de ladite société : Monsieur Sydney SANDY LE BERRE, co-preneur demeurant à TONNAY-CHARENTE (17430), 18 ter rue des Iris.



Monsieur Romuald Jean Hugues FERRARI, retraité, né à MAISONS ALFORT (94700), le 08 février 1952 et Mme Viviane Marie-Louise DERE COURT, retraitée, née à DRANCY (93700), le 23 juin 1948, demeurant ensemble à PONT L'ABBE D'ARNOULT (17250), 7 avenue du Marechal Leduc, La Preure, mariés à la Mairie de PONT L'ABBE D'ARNOULT (17250), le 02 octobre 2021. Initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la séparation de biens.

L'acte a été reçu par Me Olivier RIVIERE, notaire à TONNAY-CHARENTE, le 3 juillet 2023.

Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Olivier RIVIERE, notaire à TONNAY-CHARENTE, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil, Me Olivier RIVIERE.



SELARL Patrice BENDJEBBAR
Olivier LOPES
Société d'avocats inscrite
Au Barreau de Saintes
1 Petite Rue René Caillié
17100 SAINTES

Suivant acte sous seing privé en date à SAINTES du 30/05/2023, enregistré au SIE de SAINTES le 03/07/2023, dossier 2023 00022441, référence 1704P04 2023 A 01073.

La société BESTCOGNACCHAM PAGNE SAS au capital de 30 000 €, dont le siège social est à VAUX-SUR-MER (17640), 2 chemin des Dunes, immatriculée au RCS de SAINTES sous le n° 885 120 386.

Adossée à la société WINE AROUND (LA PORTE DES ETOILES), SAS au capital de 1.005.000 €, dont le siège social est à BORDEAUX (33000), 09 rue de Condé, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le n° 528 088 392.

Un fonds de commerce de vente de vins, d'intermédiaire en vins, sis à NIEUL-LES-SAINTES (17810), lieudit Montauban - 19 rue de la Scierie, RCS de SAINTES n° 885 120 386 00010.

Cette cession a été consentie moyennant le prix de 112 952,48 € s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour : 1 €.
- aux éléments corporels pour : 112 951,48 €.
- Propriété - Jouissance : 25/05/2023.

Les oppositions seront reçues à la SELARL BENDJEBBAR - O. LOPES représentée par Me Olivier LOPES, Avocat, 1 Petite Rue René Caillié - B.P. 40186 - 17116 SAINTES Cedex, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte du 09/06/2023, il a été constituée une SASU dénommée DE SAUVECANNES au capital de 7 500 € dont le siège social est sis 27 rue Le Terme, 17320 MARENNES.

Objet : L'exploitation d'un fonds de commerce de restauration, crêperie, glacier, bar, pizzeria, saladerie, hôtel.

Président : M. LUDO Michel, demeurant 33 avenue des Châtaigniers, Le Ronard, 06600 ANTIBES.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS La Rochelle.

Pour avis :



SELARL Patrice BENDJEBBAR
Olivier LOPES
Société d'avocats inscrite
Au Barreau de Saintes
1 Petite Rue René Caillié
17100 SAINTES

Suivant acte sous seing privé en date à SAINTES du 30/05/2023, enregistré au SIE de SAINTES le 04/07/2023, dossier 2023 00022439, référence 1704P04 2023 A 01072.

La société PLANTEVIGNE DUBOSQUET, SARL au capital de 250.016,36 €, dont le siège social est à NIEUL-LES-SAINTES (17810), lieudit Montauban, 19 rue de la Scierie, immatriculée au RCS de SAINTES sous le n° 342 847 111.

Adossée à la société WINE AROUND (LA PORTE DES ETOILES), SAS au capital de 1.005.000 €, dont le siège social est à BORDEAUX (33000), 09 rue de Condé, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le n° 528 088 392.

Un fonds de commerce de vente de vins, d'intermédiaire en vins, sis à NIEUL-LES-SAINTES (17810), lieudit Montauban - 19 rue de la Scierie, RCS de SAINTES n° 342 817 111 00038.

Cette cession a été consentie moyennant le prix de 330.386 € s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour : 1 €.
- aux éléments corporels pour : 330.385 €.
- Propriété - Jouissance : 30/06/2023.

Les oppositions seront reçues à la SELARL BENDJEBBAR - O. LOPES représentée par Me Olivier LOPES, Avocat, 1 Petite Rue René Caillié - B.P. 40186 - 17116 SAINTES Cedex, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi.



Étude de Maître
Catherine BOURGOIN
Notaire associée
à SAINT-PIERRE
D'OLÉRON
(Charente-Maritime)
7 rue de la République

Suivant testament olographe en date du 20 novembre 2017, Monsieur Michel JAULIN, en son vivant retraité, demeurant à SAINT-GEORGES-D'OLÉRON (17190), 11 rue des Dames, EHPAD, né à SAINT-GEORGES-D'OLÉRON (17190) le 8 septembre 1936, décédé à SAINT-GEORGES-D'OLÉRON (17190) le 26 mars 2023.

A consenti un legs universel, consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Bénédicte FAUCHEREAU, Notaire Associée de la Société Civile Professionnelle « Catherine BOURGOIN, Bénédicte FAUCHEREAU, Charles RAGEY, notaires associés », titulaire de l'Office Notarial dont le siège est à SAINT-PIERRE D'OLÉRON (Charente-Maritime), 7 rue de la République, le 3 juillet 2023, auquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa qualité.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Bénédicte FAUCHEREAU, notaire à SAINT-PIERRE D'OLÉRON (Charente-Maritime), 7 rue de la République, référence CPGCEN - 17108, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de LA ROCHELLE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera assimilé à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis :

Maître Bénédicte FAUCHEREAU

ACTÉO
Société d'Avocats
SIZAIRE GAUTHIER GRIZET
Rue Gustave Eiffel
17140 LAGORD

«CHARGECO»
Société Coopérative Maritime
Anonyme à capital variable
Siège social : LA ROCHELLE (17000)
16 rue Samuel Champlain
RCS LA ROCHELLE 438 914 668

L'AGO du 25/05/2023 a pris acte de la démission de Mme Nadine FRONT de son mandat d'administrateur à compter du 31/12/2022 et a décidé de nommer en qualité d'administrateur pour une durée de 4 ans qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des associés tenue dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, M. Benjamin BIDEAU-TONDUSSON, demeurant à LAGORD (17140), 43 avenue du Olivier et M. Kevin GUILLAUD, demeurant à LA TREMBLADE (17390), 21 rue de la Meunusac, à compter du même jour.

Pour avis,

Le Greffier.

In Extenso

LA LEZARDIERE
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation au capital de 43 582 €
Siège : 8 Le Moulin de la Barre, 17240 SAINT-GERMAIN-DU-SEUDRE
Siège de liquidation :
8 Le Moulin de la Barre
17240 SAINT-GERMAIN-DU-SEUDRE
RCS SAINTES 431 435 932

L'Assemblée Générale réunie le 31/05/2023 au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Thierry LEROY, demeurant 8 Le Moulin de la Barre, 17240 SAINT-GERMAIN-DU-SEUDRE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SAINTES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis,

Le Liquidateur.

In Extenso

WOODY'S WORLD
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation au capital de 400 €
Siège : 8 Le Moulin de la Barre, 17240 SAINT-GERMAIN-DU-SEUDRE
Siège de liquidation :
8 Le Moulin de la Barre
17240 SAINT-GERMAIN-DU-SEUDRE
RCS SAINTES 909 599 294

L'Assemblée Générale réunie le 31/05/2023 au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Charlene LEROY, demeurant 8 Le Moulin de la Barre, 17240 SAINT-GERMAIN-DU-SEUDRE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SAINTES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis,

Le Liquidateur.

TRIBUNAL JUDICIAIRE
DE LA ROCHELLE

EXTRAIT
DES MINUTES DU GREFFE

Par jugement en date du 14 Juin 2023, LE TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LA ROCHELLE a prononcé la CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF de la liquidation judiciaire concernant Association BONNE ANSE TENNIS CLUB LES MATHES / LA PALMYRE, 20 avenue Jean Sébastien Bach, 17570 LES MATHES. Activité : Club de sport.

Pour avis,

Le Greffier.

TRIBUNAL JUDICIAIRE
DE LA ROCHELLE

EXTRAIT
DES MINUTES DU GREFFE

Par jugement en date du 14 Juin 2023, LE TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LA ROCHELLE a prononcé la CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF de la liquidation judiciaire concernant SCI LOUARE, 12 rue Surcouf, 17137 L'HOUEAU. Activité : SCI.

Le Greffier.

TRIBUNAL JUDICIAIRE
DE LA ROCHELLE

EXTRAIT
DES MINUTES DU GREFFE

Par jugement en date du 14 Juin 2023, LE TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LA ROCHELLE a prononcé la CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF de la liquidation judiciaire concernant Ahmed KHECHAI, 20 passage de l'Europe, 17000 LA ROCHELLE. Activité : Architecte.

Le Greffier.

TRIBUNAL JUDICIAIRE
DE LA ROCHELLE

EXTRAIT
DES MINUTES DU GREFFE

Par jugement en date du 14 Juin 2023, LE TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LA ROCHELLE a prononcé la CLÔTURE POUR EXTINCTION DU PASSIF de la liquidation judiciaire concernant Gilles ANDROUIN, Abbaye de Saint-Mard, 110 rue de la Mare, 17700 SAINT-MARD. Activité : Culture et élevage.

Le Greffier.

TRIBUNAL JUDICIAIRE
DE LA ROCHELLE

EXTRAIT
DES MINUTES DU GREFFE

Par jugement en date du 14 Juin 2023, LE TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LA ROCHELLE a prononcé la CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF de la liquidation judiciaire concernant Association LES BAR-TOS CLOWNS, Musical hall parade, 6 chemin de Bouhet, Les Haies, 17290 VIRSON. Activité : spectacle.

Le Greffier.

ACTÉO
Société d'Avocats
SIZAIRE - GAUTHIER - GRIZET
Rue Gustave Eiffel
17140 LAGORD

CESSION
DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à LAGORD du 20/05/2023, enregistré au SPFE de LA ROCHELLE le 28/06/2023, dossier 2023 000031146, référence 1704P01 2023 A 00987.

La société «STAAFF» SARL au capital de 3 000 €, dont le siège social est à LA ROCHELLE (17000), résidence la Corvette, 22-24 Quai Louis Durand, immatriculée au RCS LA ROCHELLE n° 819 147 349.

Adossée à la société «MDR JBC» SARL au capital de 1 000 €, dont le siège social est à LA ROCHELLE (17000) 32 rue du Que, immatriculée au RCS LA ROCHELLE n° 840 603 237 RCS LA ROCHELLE.

Un fonds de commerce de fabrication et vente de pizza à emporter ou consommé sur place, épicerie fine, salade et restauration rapide, connu sous l'enseigne TUTTI PIZZA sis à LA ROCHELLE (17000), résidence la Corvette 22-24 Quai Louis Durand, pour lequel la société «STAAFF» est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de LA ROCHELLE sous le n° 819 147 349.

Moyennant le prix de 228 000 € s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour 173 € et au matériel pour 55 000 €.

Les créanciers éventuels du vendeur pourront faire opposition dans les dix jours de la parution de la présente au greffe du Tribunal de Commerce de LA ROCHELLE ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au cabinet ACTÉO (SIZAIRE GAUTHIER GRIZET) Avocats, à LAGORD (17140), rue Gustave Eiffel, où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis,

C. DUPREY,

Co-gérant

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20230926-DCM23-144-DE
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023

ESTIMATION ET RACHAT DE CAVE

Opale Wine vous propose une estimation gratuite et sans engagement de votre cave. Amateurs de vins, nous sommes intéressés par tout type de vins, champagnes, alcools et spiritueux. Nous vous assurons la confidentialité de la démarche ainsi que le paiement à discrétion comptant et rapide. Nous nous déplaçons à domicile sur rendez-vous.

Contact@opale-wine.com - Tel 06.49.81.26.15

MISE EN LIGNE LE 28-09-2023**ATELIER DE LUTHERIE ACHETE**

Atelier de lutherie achète violons minimum 1000 Euros, violoncelles minimum 3 000 Euros même en mauvais état. Me déplace gratuitement. Paiement comptant immédiat.

Contactez David 06.45.81.03.03

LUTHIER

ACHAT, RESTAURATION, ESTIMATION de Violon, Violoncelle, Flûte, Saxo etc... Même en mauvais état. Déplacement possible et estimation gratuite.

Tel : 06.73.66.83.22 ou par mail : luthierdoerr@gmail.com

Vos rendez-vous Annonces

Vous souhaitez publier votre annonce ?
Contactez-nous : pub@sudouest.fr | 05 35 31 27 40

**Annonces légales et officielles**

Retrouvez toutes nos annonces légales sur sudouest.fr/annonces-legales, sudouest-marchespublics.com, avec le réseau france-presse.fr

Avis administratifs et judiciaires**Enquêtes publiques**

VILLE DE ROYAN

Ville de Royan

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 23.1504 en date du 29 juin 2023, M. le Maire de Royan a ordonné l'ouverture d'une enquête publique en vue de la création d'un chemin rural en prolongation du chemin rural existant, rue de la Glacière, à Royan (17200), permettant ainsi de relier les deux côtés de cette voie.

À cet effet, M. Guy HUMBERT a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Royan du mardi 25 juillet 2023 au mardi 8 août 2023 inclus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier à la mairie de Royan tous les jours de 9 h à 12 heures et de 14 h à 18 heures, exceptés les samedis, dimanches et jours fériés.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le dossier pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé à la mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie, CS 20218, 80, avenue de Pontalliac, 17205 Royan Cedex, ou par courriel à l'adresse suivante : enquete.publique@mairie-royan.fr

M. le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public les :

- mardi 25 juillet 2023 de 9 h à 12 heures,

- mardi 8 août 2023 de 15 h à 18 heures.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront établis dans un délai d'un mois suivant la clôture de l'enquête. Ils seront tenus à la disposition du public et pourront être communiqués, sur leur demande, aux personnes intéressées.

Annonces légales**Vie des sociétés**

GROUPE MICHAEL

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée signé électroniquement le 21 juin 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée.

Dénomination sociale : GROUPE MICHAEL.

Siège social : 9, place de la Mairie, 17220 La Jarrie.

Objet social : l'activité de holding ; la participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social notamment par voie de création des sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location-gérance ; la gestion d'un portefeuille de participations et de valeurs mobilières ; la faculté d'accepter tout mandat social auprès de toutes entreprises créées ou à créer ; toutes prestations de services aux entreprises dans les domaines de la direction, de l'administration et de la gestion, de la comptabilité et des finances, du marketing et de la commercialisation, du management du personnel, de la création des produits, du dépôt et de la gestion de brevets, marques et modèles, et du développement de services généraux et techniques ; et généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 1 000 euros.

Gérance : Michael LESCUYER, demeurant 3, rue Bouteville, 17220 Salles-sur-Mer, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de La Rochelle.

Pour avis,
La Gérance.

CABINET COURRÉLONGUE ET ASSOCIÉS

Avocat au barreau de Bayonne

2, rue du 49^e-Rl, Bayonne

Tél. 05 59 59 79 08

E-mail :

cabinet@courregelongue-associes.fr

SASU CEDI ATLANTIQUE

Capital : 10 000 euros

Siège social : 10, rue Augustin-Fresnel, 17180 Périgny

RCS La Rochelle 492 584 586

MODIFICATIONS

Aux termes d'un procès-verbal en date du 26 juin 2023, l'associé unique a :

- constaté la démission de M. François ROCHE du poste de président à compter de ce jour ;

- nommé en remplacement M. Laurent DELAYRE, demeurant à Mont-de-Marsan, 24, avenue de la Ferme-du-Yern, en qualité de président, pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de La Rochelle.

Pour avis,
La présidence.

LOCADEPA

Société civile immobilière

au capital de 1 829,39 euros

Siège social : 1, rue du Champ-de-Tir, ZA La Mission,

17810 Saint-Georges-des-Coteaux

404 291 049 RCS Saintes

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une délibération du 20 avril 2023, l'AGM a décidé de transférer le siège social du

1, rue du Champ-de-Tir, ZA La Mission, 17810

Saint-Georges-des-Coteaux, au 2B, chemin du

Moulin-de-Machefer, 17810 Saint-Georges-des-

Coteaux à compter du 20 août 2023 et de modifier

en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au greffe du tribunal de

commerce de Saintes.

Pour avis,
la Gérance.

**SOCIÉTÉ LST
CONSTITUTION**

Aux termes d'un ASSP en date du 04/07/2023, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SOCIÉTÉ LST

Objet social : Acquisition, gestion, location et administration de biens immobiliers

Siège social : 4 rue d'Anjou, 17220 SAINTE SOULLE

Capital : 600 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au

RCS LA ROCHELLE

Gérance : Monsieur LE SAOUT Jeremey, demeurant

4 rue d'Anjou, 17220 SAINTE SOULLE

Clause d'agrément : Cession libre entre associés,

ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants.

Le saout jeremey



Sud Ouest marchés publics

marchés publics et privés**Marchés à procédure adaptée sup. à 90 000 €**

Commune de Dolus-d'Oléron

**AVIS D'APPEL
À LA CONCURRENCE**

Dénomination et adresse de la collectivité passant le marché : Commune de Dolus-d'Oléron, Place

Simone-Vell, 17550 Dolus-d'Oléron. Tél. 05 46 75 32 36. Courriel : mairie@dolusoleron.fr

Responsable du pouvoir adjudicateur : M. le Maire, Thibault BRECHOFF.

Mode de passation : Marché passé selon une procédure adaptée par application des articles L. 2123-1 et

R. 2123-4 du Code de la Commande Publique.

Objet de la consultation :

Nature : Services

Mandat de maîtrise d'ouvrage pour faire réaliser au nom et pour le compte du maître d'ouvrage

la création d'une aire de loisirs sportive.

Le marché sera conclu avec une entreprise unique ou un groupement d'entreprises.

Les variantes ne sont pas autorisées.

Unité monétaire retenue par la collectivité : Euro.

Langue de rédaction des offres des concurrents : Les offres des concurrents devront être entièrement

rédigées en langue française.

Modalités d'obtention des documents de la consultation : www.marches-securises.fr

Modalités de remise des offres : Se reporter au règlement de la consultation.

Date limite de remise des offres : le vendredi 4 août 2023 à 17 heures.

Justificatifs et pièces à fournir : Se reporter au règlement de la consultation.

Critères de jugement des offres : Se reporter au règlement de la consultation.

Date d'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence : Le vendredi 7 juillet 2023.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Poitiers, 15, rue Blossac,

Hôtel Gilbert, BP 541, 86020 Poitiers. Tél. 05 49 60 79 19. Mail : greffe.la-politiers@juradm.fr

SOCIÉTÉ ANONYME**IMMOBILIÈRE****ATLANTIC AMÉNAGEMENT**

20, rue de Strasbourg,

CS 68729, 79027 Niort Cedex

**AVIS D'APPEL PUBLIC
À LA CONCURRENCE**

GERC 2024 - Secteur 01

1. Maître d'ouvrage : SOCIÉTÉ ANONYME IMMOBILIÈRE ATLANTIC AMÉNAGEMENT, 20, rue de Strasbourg, CS 68729, 79027 Niort Cedex.

2. Mode de consultation : Procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article R. 2123-1 du Code de la commande publique.

3. Objet du marché : M-2023-014 - GERC 2024 - Secteur 01

5. Décomposition des lots : Lots séparés.

6. Date limite de réception des offres :

15 septembre 2023 à 12 heures.

7. Le retrait du dossier : Dossier consultable et téléchargeable gratuitement sur la plateforme

achatpublic.com

8. Adresse Internet du profil acheteur :

<https://www.achatpublic.com/profile/achatpublic.com>

9. Date d'envoi de l'avis à l'organisme de

publication : 30 juin 2023.

SOCIÉTÉ ANONYME**IMMOBILIÈRE****ATLANTIC AMÉNAGEMENT**

20, rue de Strasbourg,

CS 68729, 79027 Niort Cedex

**AVIS D'APPEL PUBLIC
À LA CONCURRENCE**

GERC 2024 - Secteur 02

1. Maître d'ouvrage : SOCIÉTÉ ANONYME IMMOBILIÈRE ATLANTIC AMÉNAGEMENT, 20, rue de Strasbourg, CS 68729, 79027 Niort Cedex.

2. Mode de consultation : Procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article R. 2123-1 du Code de la commande publique.

3. Objet du marché : M-2023-014 - GERC 2024 - Secteur 02

5. Décomposition des lots : Lots séparés.

6. Date limite de réception des offres :

15 septembre 2023 à 12 heures.

7. Le retrait du dossier : Dossier consultable et téléchargeable gratuitement sur la plateforme

achatpublic.com

8. Adresse Internet du profil acheteur :

<https://www.achatpublic.com/profile/achatpublic.com>

9. Date d'envoi de l'avis à l'organisme de

publication : 30 juin 2023.



Commune du Bois-Plage-en-Ré

**MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE
AVEC PUBLICITÉ - N° 2023-02****Souscription et gestion de contrats d'assurances**

Maître d'ouvrage : Commune du Bois-Plage-en-Ré, mairie, 37, avenue Aristide-Briand, 17580 Le Bois-

Plage-en-Ré. Tél. 05 46 09 23 11. Mail : mairie@leboisplage.fr

Objet du marché : Le marché concerne la souscription et la gestion de contrats d'assurances couvrant les risques spécifiés ci-après, par la voie d'une procédure de mise en concurrence adaptée, en application des articles R. 2123-1 à R. 2123-4 du Code de la Commande Publique :

Lot n° 1 : Dommages aux biens (CPV n° 66515200..-5) Option GC 1 : Ouvrages portuaires

Lot n° 2 : Assurance Responsabilité civile générale (CPV n° 66516000-0)

Option GC 1 : Indemnités contractuelles au profit des enfants confiés au souscripteur Option GC 2 : Protection

juridique du souscripteur

Lot n° 3 : Assurance flotte automobile (CPV n° 66514110-0)

Option GC 1 : Préposés en mission (véhicules personnels des agents et/ou des élus, utilisés pour les besoins

du service)

Lot n° 4 : Assurance des cyber risques (CPV n° 66515411-7)

Date d'effet : 1^{er} janvier 2024.

Durée du contrat : 4 ans.

Dossier et renseignements : Mairie, 37, rue Aristide-Briand, 17580 Le Bois-Plage-en-Ré.

Retrait du dossier de consultation et dépôt des plis : Sur la plateforme de dématérialisation (profil

acheteur) : <https://www.marches-securises.fr>

Critère de sélection :

Valeur technique : coefficient 0,60

Prix/Conditions financières : coefficient 0,40

Date limite de réception des offres : Jeudi 14 septembre 2023 à 12 heures.

Date d'envoi de l'avis à la publication : Le 4 juillet 2023.

Bon pour insertion.
À Le Bois-Plage-en-Ré, le 4 juillet 2023.
Le maire, Gérard JUV.

**Entreprises,
inscrivez-vous
aux alertes automatiques**

Tous les marchés du Sud-Ouest
100 % gratuit sur
sudouest-marchespublics.com

Un service des quotidiens du Groupe Sud Ouest



APPRÉCIATION DES DÉPENSES

La présente enquête publique a pour objet de procéder à la création d'un chemin rural, d'une superficie de 590 m², afin de prolonger le chemin rural existant situé rue de la glacière à Royan, de manière à relier les deux côtés de la rue de la Glacière.

Pour ce projet, l'échange de terrains entre Monsieur Christian BIRON et la Ville de Royan est fixé sans soulte et les frais liés à cette opération, notamment le bornage des terrains, seront à la charge de la Ville de Royan.

Création d'un chemin rural en prolongation du chemin rural existant, rue de la Glacière à Royan (17200)

En application de la décision préfectorale en date du 27 décembre 2022 portant fixation de la liste départementale des commissaires enquêteurs pour l'année 2023.

Je soussigné, Guy HUMBERT, Commissaire enquêteur, ai ouvert ce jour le présent registre coté et paraphé, contenant dix (10) feuillets, pour recevoir les observations du public du mardi 25 juillet 2023 au mardi 8 août 2023 inclus de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, exceptés les samedis, dimanches et jours fériés.

À ROYAN, le 25 juillet 2023
Le Commissaire-Enquêteur,
Guy HUMBERT


Guy Humbert
Commissaire Enquêteur

Création d'un chemin rural en prolongation du chemin rural existant, rue de la Glacière à Royan (17200)

Ouverture de l'enquête publique le 25 juillet 2023
à la Mairie de Royan à 9h00

Guy Humbert
Commissaire Enquêteur

Ouverture de la première permanence le 25 juillet 2023
à 9h00

Guy Humbert
Commissaire Enquêteur

Aucune personne ne s'est présentée lors de la 1^{ère}
permanence.

Closure de la 1^{ère} permanence le 25 juillet à 12h00

Guy Humbert
Commissaire Enquêteur

Royan le 26 juillet 2023

(R1)

Je soussigné Philippe BOURELY demeurant au
155 rue de la glacière 17200 Royan, approuve cette
création.

J'avais eu comprendre qu'un projet de prolongement
du dit chemin vers le lac de la Métairie était également
sous enquête ; qu'en est-il ?

Mon Email : Philippe.BOURELY@orange.fr

GHT

Création d'un chemin rural en prolongation du chemin rural existant, rue de la Glacière à Royan (17200)

R2

Dorothee ROSADA, je réside 19 rue de la
Clie Appartement C105 Bâtiment C Résidence
Des Ingellens 17200 ROYAN. [adresse mail DOROTYR02
@orange.fr]

La prolongation du chemin rural existant
est une très bonne chose -

Par contre, des questions se posent -

Est-il prévu d'installer une poubelle ~~type~~ ^{ainsi} qu'une
Tontonnette au début et à la fin de cette
prolongation ? En effet, ce chemin sera emprunté
par des jeunes se rendant au collège Dunant
ainsi que des promeneurs avec leur chien.

Or rue de la Glacière, il n'existe qu'une
seule Tontonnette située sur le trottoir en
face de la maison n°163. Cette poubelle est
cassée au niveau du clapet depuis plusieurs
mois, cela pose problème pour y déposer les sacs
à déjections. J'ai contacté les services techniques
par signaler le problème à plusieurs reprises.

Mais il semble qu'ils ne se chargent que de
mettre les sacs à déjections et à vider la poubelle.
pouvez-vous me dire ^{quel service} ~~quel service~~ peut faire la réparation ??

Une fréquentation plus importante

MISE EN LIGNE LE 28-09-2023

Accusé de réception en préfecture
017-2117000-20230926-DCM23-144-DE
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023

nécessite un équipement plus important et d'
autant que Royan se veut une ville propre. Beaucoup
d'efforts sont faits au niveau de cette ville mais
le quartier Durant. la glacière est plutôt délaissée.
J'arpente beaucoup les rues de mon quartier puisque
j'ai un chien et je déplore les incivilités constantes
qui existent : trottoirs qui ressemblent à des routes,
dépôts sauvages de toute nature : sacs plastique, canettes
de boisson, bouteilles de verre... Il est important
de sensibiliser les gens de tous âges (voire de s'écrire).
Autre question : quels types de véhicules peuvent circuler
sur ce chemin ? Attention aux vélos électriques, trottinettes
électriques, ^{et} les e-roues électriques dangereuses pour
des piétons parce qu'ils roulent vite et ~~en silence~~ ^{silence}.

Dernier point : la vitesse sur le tronçon de la glacière
à partir du n° 1 jusqu'au 164. la vitesse limitée
à 20 km/heure à partir du n° 11 est très rarement
respectée alors que le nombre de piétons augmentera
sensiblement lors de la ~~création~~ finalisation du chemin
menant au lac. Par contre, une autorisation ~~est~~ de
circulation est donnée aux riverains pour circuler dans
l'autre sens de ~~la~~ cette même rue et là la vitesse autorisée
est de 70 km/h. Est-il possible d'harmoniser la limitation à

Création d'un chemin rural en prolongation du chemin rural existant, rue de la Glacière à Royan (17200)



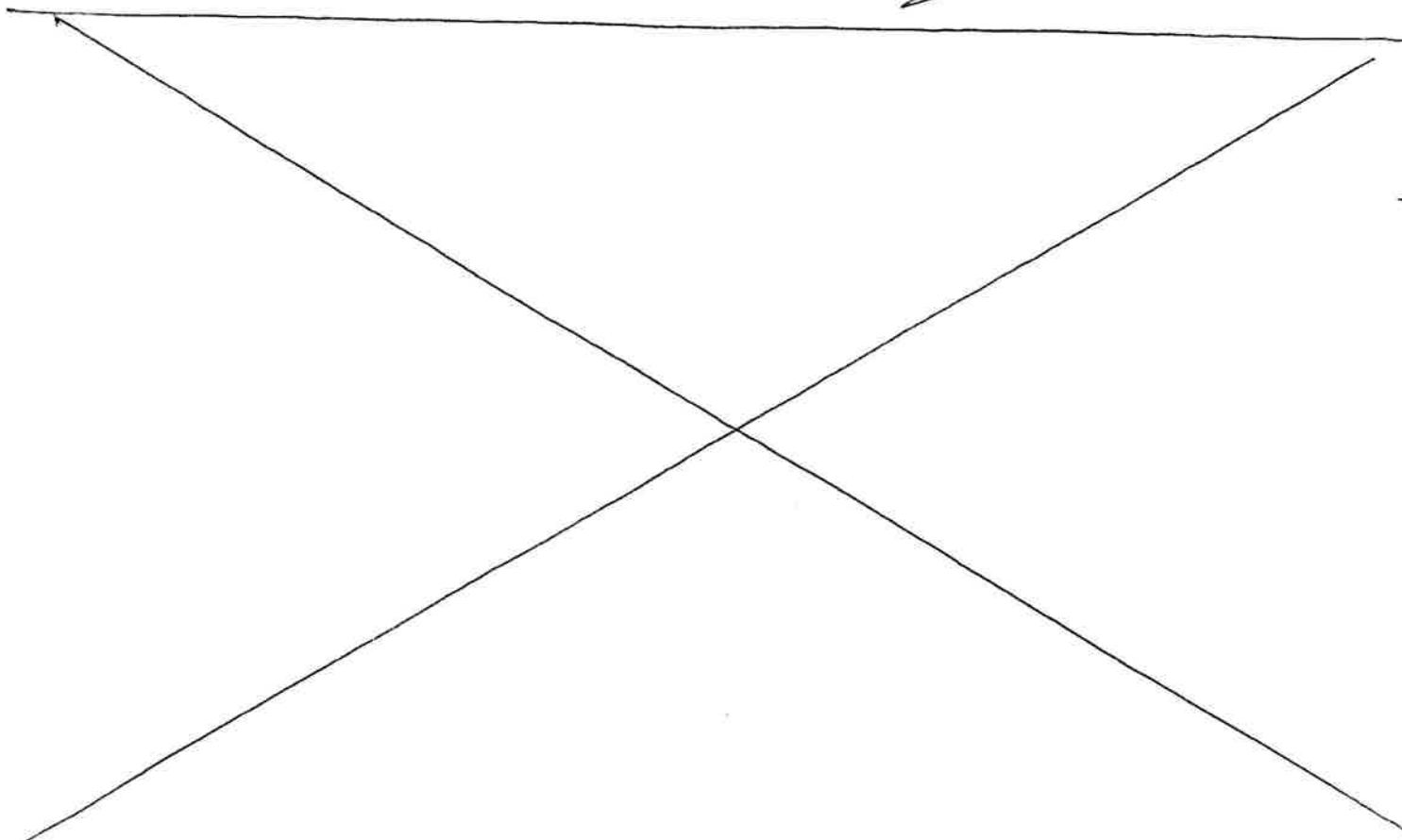
Création d'un chemin rural en prolongation du chemin rural existant, rue de la Glacière à Royan (17200)

R3

Jean François VIDAL / Nathalie Vidal.

Avis très favorable à la réalisation de ce projet.
L'idéal serait de délimiter une bande de roulement
pour les 2 roues et la zone piétonne.

En espérant vivement que cette portion de chemin
en appelle d'autres ... direction la Mercurie, ...
Merci par avance !



Création d'un chemin rural en prolongation du chemin rural existant, rue de la Glacière à Royan (17200)

(R4)

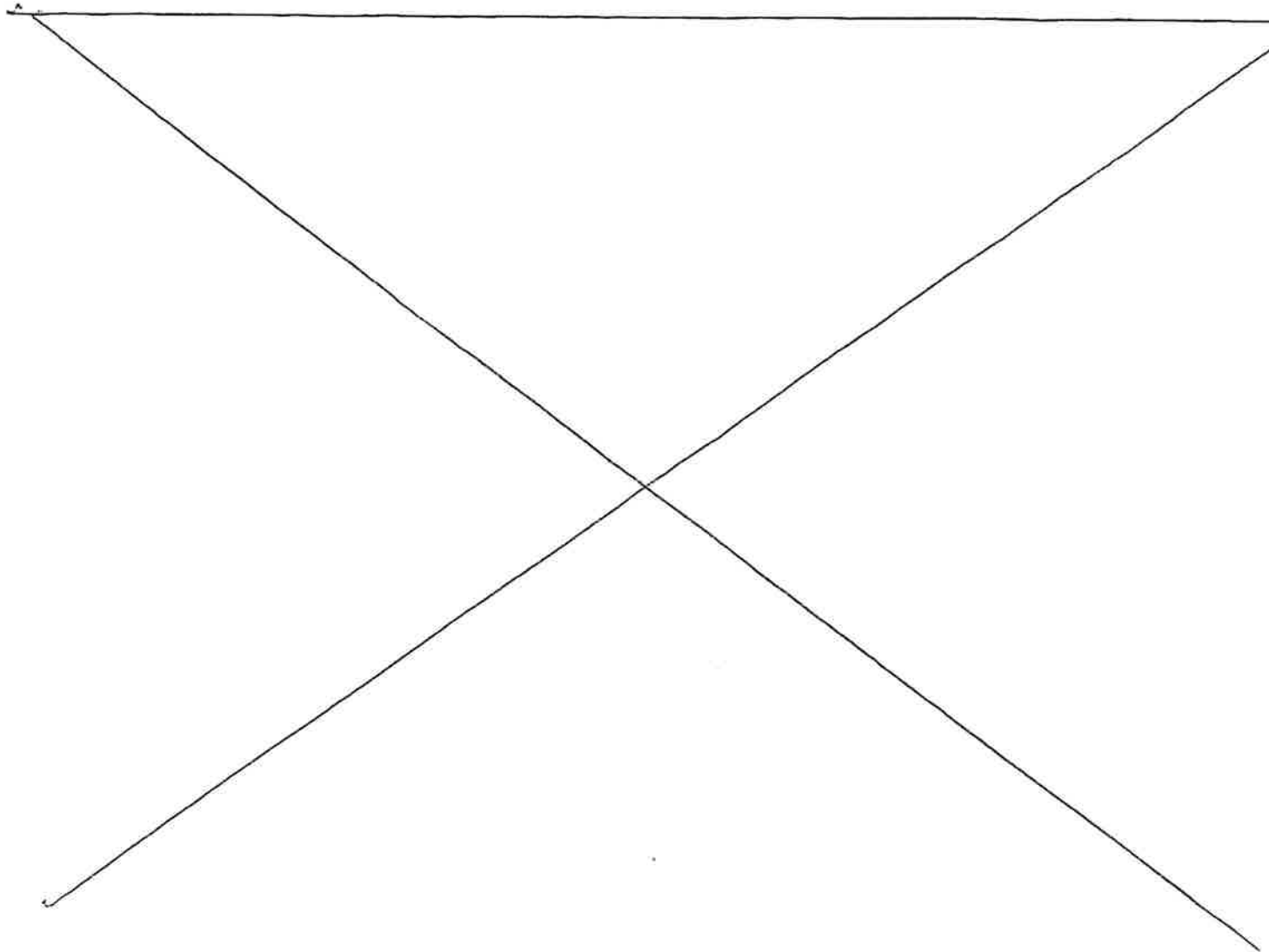
Jean-Marie LANGUIS

Avis favorable à ce projet.

Serait-il possible d'enseigner par ailleurs un chemin qui permettrait de passer derrière le camping pour rejoindre l'extrémité de la rue de la Glacière (le point de la rue qui est le plus proche de la plage de Pontalac)

Cette zone marécageuse est belle et mériterait qu'on puisse s'y promener.

Cela nécessiterait la construction de plusieurs petits ponts qui rendraient cet endroit très attractif pour la suite de Royan.



Création d'un chemin rural en prolongation du chemin rural existant, rue de la Glacière à Royan (17200)

le 7 août 2023.

(R5)

Je suis favorable à la création d'un sentier qui irait jusqu'au lac.

C. Herle

Ouverture de la 2^{ème} permanence le 8 Août 2023 à 15^h00



Guy Humbert
Commissaire Enquêteur

Mme BUORD M. J.

(R6)

Le projet est en bonne voie ! Il serait cependant nécessaire de matérialiser la façon de contourner "la ferme Biron" en attendant la création définitive du cheminement doux.

Tous les habitants de ce quartier et moi-même souhaitons nous rendre à Porteuillac à pied, ou à vélo, sans utiliser un terrain privé.
Nous attendons la passerelle !

J. Buord

Création d'un chemin rural en prolongation du chemin rural existant, rue de la Glacière à Royan (17200)

le 8 Août 2023.

R7

Après les explications très claires reçues je suis favorable à cette prolongation du chemin rural rue de la Glacière, en faveur du propriétaire agriculteur fils de Christian Biron je suggère que son nom soit donné à cet homme reconnu pour ses grandes qualités de sportif et sa sensibilité humaniste pour la protection de la nature dans ce quartier un peu trop envahi par de récentes constructions.

Claude Bretheux
Président de l'Association Syndicale des Hauts
de Laubailles ex village tennis à Royan -
(Bretheux)

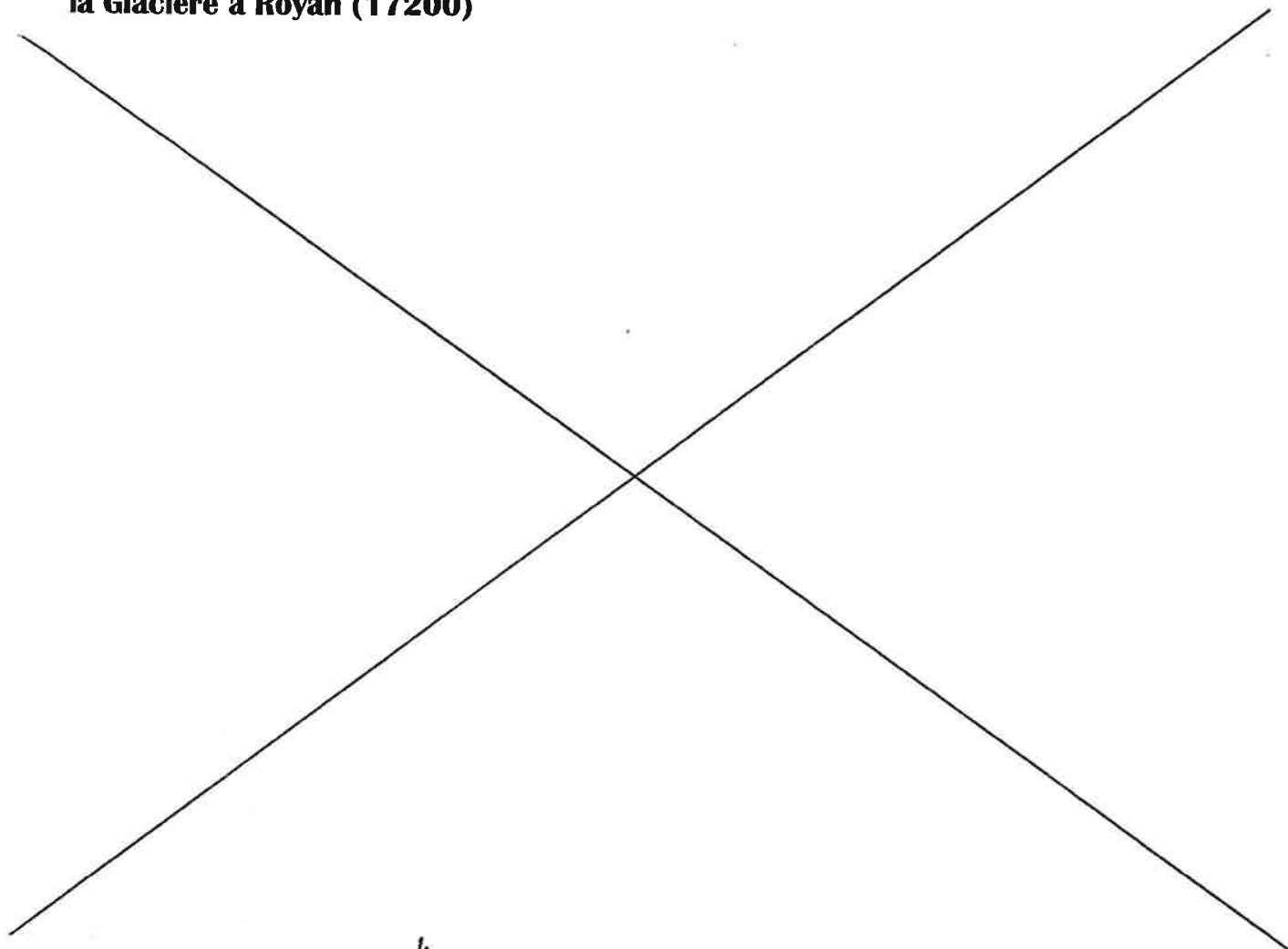
Fermeture de la 2^{ème} permanence le 8 Août 2023 à 18^h00

4 personnes sont venues s'entretenir avec le commissaire en question pendant cette 2^{ème} permanence.

5 personnes ont consigné leur observation sur ce registre entre les 2 permanences.

(Signature)
Guy Humbert
Commissaire Enquêteur

Création d'un chemin rural en prolongation du chemin rural existant, rue de la Glacière à Royan (17200)



Le mardi 8 août 2023 à... 18^{h00}..., le délai d'enquête étant expiré,

Je soussigné, Guy HUMBERT, Commissaire-Enquêteur, déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public du mardi 25 juillet 2023 au mardi 8 août 2023 inclus de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 exceptées les samedis dimanches et jours fériés.

Les observations ont été consignées par 7 personnes (pages n° 2 à n° 8)

En outre, j'ai reçu 1 lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre.
j'ai aussi reçu 2 courriels annexés au présent registre.

Le Commissaire-Enquêteur,
Guy HUMBERT



Guy Humbert
Commissaire Enquêteur

Mr et Mme GIRY Lucien

Royan le 29 Juillet 2023

**à
Monsieur
le Commissaire Enquêteur**

Objet : Enquête publique rue de la Glacière

Monsieur

Suite à l'arrêté municipale N°23-1504 du 26 juin 20023 et à l'enquête publique dont vous êtes le commissaire je souhaiterais faire quelques remarques.

Ce prolongement du chemin rural au milieu des champs qu'apporte t'il de nouveau, si ce n'est faire des travaux et engager des fonds pour faire cheminer, les piétons, les poussettes et les vélos en plein soleil.

Ne serait il pas plus judicieux de prolonger la piste cyclable qui existe déjà sur la partie finale de la rue de la Glacière ? Car, le vrai besoin des habitants de ce quartier peuplé c'est de pouvoir accéder aux commerces et à la plage de Pontailac à pied ou à vélo. Ce serait un bon point pour l'environnement.

Je rappelle également que lors de la dernière réunion publique du quartier une passerelle d'accès avait été envisagée par Monsieur le Maire, Qu 'en est il de ce judicieux projet ?

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur l'expression de mes sentiments respectueux

Lucien GIRY

enquête publique rue de La Glacière

1 message

Lucien GIRY

29 juillet 2023 à 10:25

A l'attention de Monsieur Guy HUMBERT , Commissaire Enquêteur

Veuillez trouver ci joint mes commentaires et souhaits relatif au projet cité en objet ci dessus.

Sentiments respectueux

Lucien GIRY



Let enquete 0723.docx

11K

Mr et Mme GIRY Lucien

Royan le 29 Juillet 2023

**à
Monsieur
le Commissaire Enquêteur**

Objet : Enquête publique rue de la Glacière

Monsieur

Suite à l'arrêté municipale N°23-1504 du 26 juin 20023 et à l'enquête publique dont vous êtes le commissaire je souhaiterais faire quelques remarques.

Ce prolongement du chemin rural au milieu des champs qu'apporte t'il de nouveau, si ce n'est faire des travaux et engager des fonds pour faire cheminer, les piétons, les poussettes et les vélos en plein soleil.

Ne serait il pas plus judicieux de prolonger la piste cyclable qui existe déjà sur la partie finale de la rue de la Glacière ? Car, le vrai besoin des habitants de ce quartier peuplé c'est de pouvoir accéder aux commerces et à la plage de Pontaillac à pied ou à vélo. Ce serait un bon point pour l'environnement.

Je rappelle également que lors de la dernière réunion publique du quartier une passerelle d'accès avait été envisagée par Monsieur le Maire, Qu 'en est il de ce judicieux projet ?

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur l'expression de mes sentiments respectueux

Lucien GIRY

RE: enquête publique rue de La Glacière

1 message

Sylvain BELLET

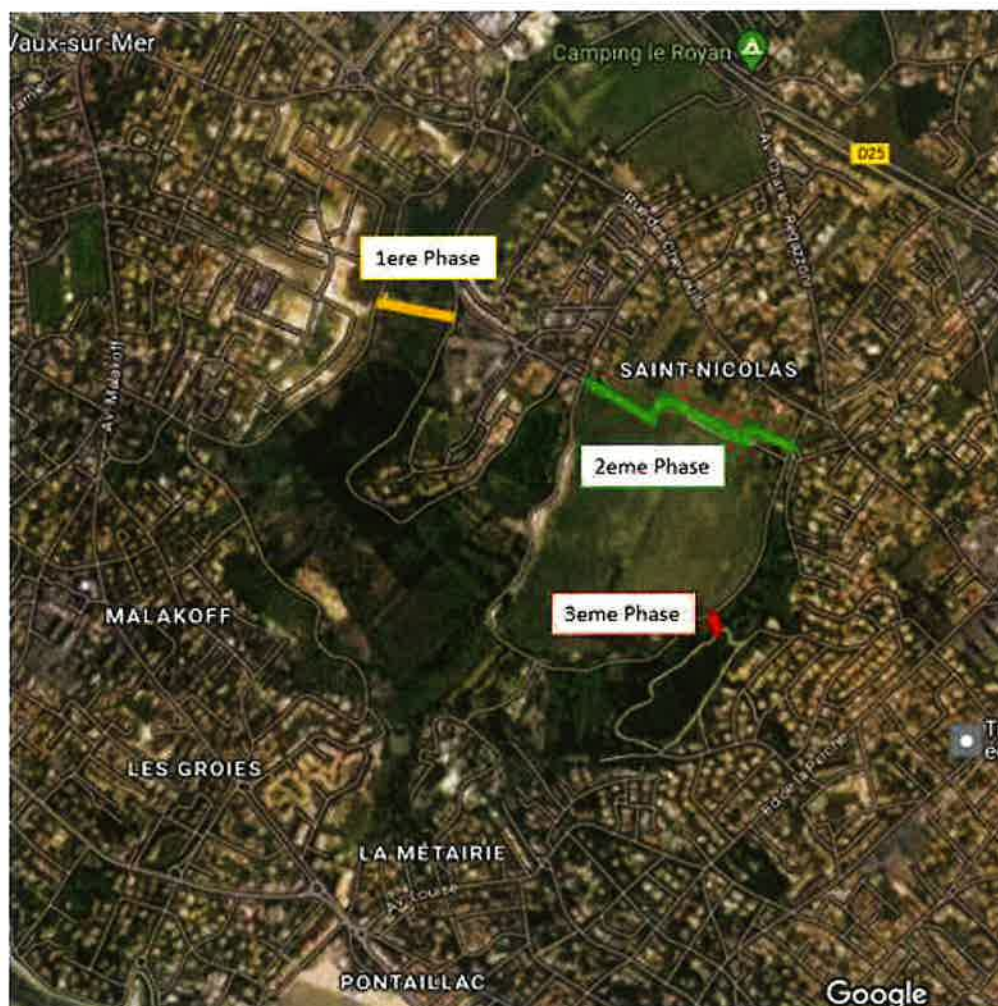
31 juillet 2023 à 11:04

Bonjour,

La voie verte est la seconde phase des travaux de continuité cyclable du secteur de la Glacière. Aujourd'hui, de nombreux usagers passent par les champs (privé) et le chemin rural. Cette liaison permettra un cheminement carrossable aux mobilités douces.

La première phase fut le cheminement entre la rue de la Source et l'avenue de l'Espérance avec la passerelle Royan/Vaux qui passe au-dessus du Riveau Saint Nicolas.

Le projet de passerelle, la troisième phase, entre la glacière et la métairie est en cours de finalisation, actuellement les services du département de la Charente Maritime analysent notre demande de cheminement doux. Les travaux devraient avoir lieu en hiver 2023.



MISE EN LIGNE LE 28-09-2023

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20230926-DCM23-144-DE
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023

Cordialement,

Sylvain Bellet